



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 228 du 28 mars 2014

SOMMAIRE

	Pages
• Compte Rendu du Comité Technique du 10 mars 2014	2 - 13
• Rapport introductif Conférence national chercheurs 14/03/2014	14 - 21
• Rapport CE du 13 mars 2014	22 - 27
• Compte rendu de la conférence nationale des adhérents du SNTRS retraités	28 - 33

Compte Rendu du Comité Technique du 10 mars 2014

Les présents:

Toutes les organisations syndicales sont représentées pour le SNTRS-CGT étaient présents:

Jérôme Giovanazzo, Didier Gori, Bernard Jusserand et Josiane Tack.

Le matin pour l'administration: Xavier Inglebert DGDR, Christophe Coudroy RRH, Ghislaine Bec et Sabine Querbouet

Au titre des experts: Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique (OMES) Florence Bouyer, Solenne Deveaux chargée d'étude OMES, Anne Pépin Mission pour la place des femmes au CNRS.

Le secrétariat général adjoint de séance est assuré par l'UNSA.

Prise de parole du SNTRS-CGT au nom de l'intersyndicale:

Un point sur l'« Évolution du dispositif NOEMI » est présent à l'ordre du jour du comité technique du 10 Mars 2014.

Ce point a été ajouté dans la précipitation:

- les documents associés nous ont été remis le mercredi 5 Mars soit 5 jours avant la tenue du comité technique. Le règlement intérieur du CT prévoit une remise des documents au moins 8 jours avant la tenue du CT.

- la commission nationale mobilité sera consultée sur ce sujet après la tenue du CT, elle vient d'être convoquée en urgence pour le 17 Mars.

- Le point est juste abordé à titre d'information, alors que la mobilité est un élément important de la vie des agents, qui relève de " la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences" Décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État - Article 34 -Attributions du CT . Un avis devrait par conséquent être explicitement demandé au CT.

Pour toutes ces raisons nous demandons le report de ce point à un prochain comité technique.

Nous demandons que la discussion soit ajournée ou, si des échanges devaient avoir lieu, qu'ils ne soient pas inscrits au procès-verbal du comité technique du 10 Mars 2014.

XI répond que le report du sujet des noemis est accepté pour le prochain CT au mois de Juin mais qu'il n'y aura pas de vote sur ce sujet à ce moment-là, car le CT n'a pas à se prononcer formellement sur ce sujet.

- Demande de mise à l'ordre du jour de points divers par les organisations syndicales:
- PES
- ZRR
- concours chercheurs (INSIS : la direction a déclaré qu'elle ne nommerait pas de lauréat qui demandent le laboratoire où ils ont fait leur thèse – retransmis par les DU)
- point sur les concours externes (BAP J sur-représentée à la campagne de printemps, quid d'une campagne d'automne)
- les COMUE (communautés d'universités et d'établissements)

Sud recherche EPST demande une interruption de séance au nom de l'ensemble des organisations syndicales (OS) pour permettre aux OS de finir leur travail en intersyndicale, parce qu'une convocation le lundi matin n'a pas permis un travail préalable conjoint des OS.

Le CT est interrompu trente minutes environ

Au retour en séance les OS présentent une motion intersyndicale qui est lue par l'UNSA sur le dialogue social. Cf. en annexe motion 1

Cette motion est ensuite votée à l'unanimité par les organisations syndicales.

Le report des NOEMI est à nouveau abordé. Les OS contestent que les modifications de procédures NOEMI ne soient pas soumises au vote du CT et demandent quand les modifications seront appliquées.

L'administration affirme qu'il n'a jamais été question d'appliquer ces nouvelles procédures pour les mois d'Avril/Mai mais bien à l'automne. Le point des NOEMI sera bien abordé à la prochaine commission nationale mobilité qui se tiendra le 17 Mars. D'après l'administration ce sujet de changement de procédure pour les NOEMI provient d'une demande syndicale... Pour la demande de vote au CT ce sujet sera examiné juridiquement.

L'ordre du jour est ensuite abordé:

A. Validation des comptes rendus des CT des 14 octobre, 25 octobre et 18 novembre 2013

1. 14/10/2013 unanimité
2. 25/10/2013 abstentions. (2) SNCS: ils étaient absents
3. 18/11/2013 avec des remarques de Sud qui devaient être annexées pour le référentiel : unanimité

B. Rapport annuel:

1- Bilan social 2012 et livret « la parité dans les métiers du CNRS 2012 »

a- La présentation du bilan social est faite par Solenne Deveaux:

4. baisse en personnes physiques (la baisse est moins visible en ETPT)
5. baisse des contractuels sur subvention d'état tandis que les CDD sur ressources propres continuent d'augmenter.
6. augmentation du taux de catégorie A
7. influence de la section de rattachement / section du laboratoire sur les promotions DR
8. IT : augmentation des promotions au choix et baisse des concours internes
9. 900 départs dont 800 départs en retraite beaucoup de départ en retraite pour cause de limite d'âge pour les chercheurs.

La discussion :

SGEN-CFDT: La situation est déprimante d'une année sur l'autre le constat est toujours le même. Le bilan social permet de se rendre compte de la faiblesse croissante de notre organisme. La direction maintient une opacité. On perd des personnels, il n'est plus possible de s'en cacher. Il y a de plus en plus de précaires par rapport aux titulaires. Tous les 2 ans, la moyenne d'âge du recrutement chercheur augmente d'un an ! La pyramide des âges est défavorable (zéro chercheur de 25 ans et un de 26 ans!). Il faut embaucher les jeunes au plus près de la thèse, en particulier les femmes, il faut mettre en œuvre un plan de rajeunissement. p.40 □ on observe une baisse des promotions chercheurs, on préfère le choix de l'excellence autoproclamée plutôt que les bons chercheurs reconnus par leurs pairs. Les primes des chercheurs sont minables comparées aux ITA, que fait-on pour remédier à cela? Qui perçoit les primes ? On observe une baisse du temps des chercheurs consacrés à la recherche. On a besoin de personnels permanents, pas besoin de personnel qui court après les contrats. C'est la politique mise en œuvre qui a amené à cet état de fait. Cela engendre une souffrance liée à l'opposition entre motivation et difficulté à faire le travail.

XI démonte le discours de la CFDT: il affirme que rien n'est planqué, au contraire la direction donne tous les éléments chiffrés. Sur l'âge de recrutement des chercheurs les décisions incombent au comité national, les sections

du comité national sont souveraines. La direction dit être d'accord sur l'âge du recrutement plus jeune mais ce n'est pas de son ressort.

SNTRS-CGT: Même si nous revendiquons une augmentation des salaires, à masse salariale constante, les primes sont un levier possible d'augmentation des revenus. Nous demandons des données statistiques plus complètes sur les primes et plus de transparence dans leurs répartitions. En particulier sur le supplément de PPRS et les enveloppes qui sont attribuées aux différentes entités (siège, délégations régionales, laboratoires). Sur les corrélations entre les différentes primes perçues par les agents (primes de fonction). Ces données permettraient d'avoir une vue sur les écarts réels entre les salaires. Nous citons le courrier du 4 février laissé sans réponse à ce sujet (réf. du courrier sur le site web) et demandons à la direction de nous répondre.

SNIRS: la baisse des rémunérations peut se traduire par une demande de cumul d'activité. Avez-vous des données à ce sujet?

La DRH répond n'avoir aucune statistique sur les cumuls d'activité.

L'UNSA est d'accord avec les questions du SNTRS sur les primes, il existe des primes bloquées et des primes non plafonnées telle que l'ISFIC.

DRH : La ligne ISFIC n'est pas plafonnée, parce que les primes des ERC sont sur cette ligne (non contingentée). La PFI est aussi non contingentée par construction (seulement le supplément vient d'être normé)

SNTRS : demande qui réponse soit apportée à notre question sur la transparence des primes.

XI: on vous répondra par courrier!

SNTRS: c'est en CT qu'on vous pose la question, les suppléments de prime entrent dans la politique indemnitaire qui fait partie intégrante du bilan social, nous sommes tout à fait dans le cadre du CT.

Le SGEN rappelle à la direction que les OS lui demandent de faire un effort sur le dialogue social

XI dit ne pas avoir à interpréter les textes, la question de la transparence des primes et des précisions dans la répartition des primes ne sont pas des prérogatives du CT!

La discussion vient ensuite sur l'analyse des carrières au CNRS. Qu'est qu'une carrière au CNRS? Il serait intéressant d'avoir une étude sur la sociologie des départs.

DRH: lorsqu'il y a peu de postes ouverts dans les organismes, la mobilité en pâti. Chaque organisme a tendance à se resserrer sur lui-même, les disponibilités sont plus difficiles à obtenir, car chacun garde ses postes.

SNTRS: Il existe un effet mécanique entre l'âge de recrutement des chercheurs et le coloriage/fléchage de plus en plus systématique des concours chercheurs. On parle d'indicateurs de publication en relevant que la qualité de la recherche augmente. Mais il ne faut pas confondre les indicateurs qui apportent des éléments quantitatifs mais non qualitatifs. Ils représentent une incitation à la publication mais pas forcément à la qualité des publications.

b- Le livret parité

Présentation du livret parité par Anne Pépin.

On note parmi sa présentation:

La part des femmes dans l'organisme a un petit peu augmenté : 0,2% sur le total.

Les concours ont été un peu plus favorables que l'année dernière pour les IT femmes.

En ce qui concerne les promotions les chiffres sont moins favorables aux femmes.

Déclaration du SNTRS-CGT sur la parité

La parité

Parler de parité dans l'organisme, faire des statistiques sur l'évolution de la parité, c'est une bonne chose. Mais il faudrait quand même que chacun ici prenne conscience du niveau d'hypocrisie que peut revêtir cette démarche, lorsqu'on peut faire un constat simple autour de nous. En effet nous notons page 41 du bilan social à « gouvernance et direction » que les PDG du CNRS, le DGDR, le RRH, le DGDS sont des hommes. Parmi les directeurs d'instituts une seule femme, parmi les délégués régionaux 26% de femmes et les directeurs d'unité seules 19% sont directrices...

Si l'on poursuit cette analyse p 45 « mandat » on note dans la composition du comité technique une proportion de femmes de 16,7% ... L'on constate, chers camarades syndicalistes, que les hommes sont tête de liste de la quasi-totalité des listes électorales syndicales. Pour la dernière élection en date, le conseil d'administration du CNRS, sur quatre sièges d'élus une seule femme est présente. Tout le monde est bien d'accord pour la parité mais pas pour lui... Même des comités de visite AERES se permettent d'être exclusivement masculins. Les hommes dirigent, évaluent, en gros, ils ont le pouvoir et le garde. Le corolaire de cet état de fait étant des rémunérations largement déséquilibrées page 38 du bilan social, on note 17% de moins de rémunération pour les femmes primes incluses.

Mais Messieurs vous n'êtes pas les seuls responsables de cet état de fait, en effet depuis des siècles les femmes contribuent elles aussi à maintenir le système patriarcal dans lequel nous vivons.

Elles ont la charge d'éduquer les jeunes enfants: leurs petits garçons et petites filles...

Bref, arrêtons là. Il y a encore beaucoup de travail sur la parité à faire tant que les mentalités n'auront pas évoluées. On mesure tout le chemin qu'il nous reste à parcourir avec la loi votée en 2013 qui bouscule les schémas parentaux classiques et des réactions toujours aussi violentes plusieurs mois après sa mise en application.

SUD, le SNCS et le SGEN soutiennent la déclaration du SNTRS

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut que les choses changent, pour parvenir à une égalité professionnelle homme/femme.

Le SNCS parle de parties invisibles dans la vie des femmes. Les dossiers de carrières qui masquent les congés de maternité, les temps partiels pour ne pas nuire à la carrière des chercheuses!

C. Information

1- plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes au CNRS

Cette présentation est faite par Anne Pépin.

La mission pour la femme du CNRS a été retenue pour piloter un projet européen sur l'égalité homme/femme.

Des actions de sensibilisation sont entreprises avec des interventions de la mission au niveau de différentes instances décisionnelles tel que le conseil scientifique, la direction fonctionnelle, les manifestations organisés pour les nouveaux entrants, les réunions de directeurs d'unité, les conseils scientifiques d'institut... Le but était de toucher un maximum de décideurs et plus généralement d'agents sur les problèmes de la parité.

Un travail est également fait sur la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel.

Anne Pépin décrit quelques mesures qui sont actuellement à l'étude telle que le télétravail (volet parité de la loi Sauvadet)

Des indicateurs sont donnés à chaque section du comité national sur le nombre de femmes promues, distinguées...

Les OS demandent quand seront pris en compte:

- les congés parentaux dans la carrière des agents
- les frais de garde du parent qui part en mission.

SNTRS: la lutte contre les inégalités doit s'appliquer aux titulaires mais aussi au non titulaires. Une circulaire et un décret sont sortis au niveau du ministère de la fonction publique sur les actions à mettre en œuvre sur la parité. Elles mettent au centre les actions contre les inégalités de rémunération. La priorité rémunération n'est pas très visible dans les transparents qui nous ont été communiqués. On ne voit pas très bien dans les transparents quelles actions sont déjà actées par la direction, sont déjà mises en œuvre

Anne Pépin: Les actions décrites sont déjà mises en œuvre. Le travail sur le changement des mentalités et la formation n'est pas négligeable. Des travaux sur la charte du temps et le télétravail viennent d'être lancés.

Il n'y a que deux titulaires simplement à la mission.

XI: l'égalité homme/femme doit être portée par tous les services du CNRS.

SNIRS: le télétravail existe déjà au CNRS il y a une convention de télétravail pour les handicapés. Mais il faut faire attention à ne pas isoler les handicapés...c'est pareil pour les parents qui feraient du télétravail, une présence dans le collectif de travail est nécessaire.

SGEN : il faudrait aussi réfléchir aux modes de garde tel que les crèches, et aussi prévoir des procédures pour le rapprochement des conjoints.

CGT : la parité c'est dans les deux sens. Il faut prendre en compte la responsabilité parentale des parents en général. Les hommes qui assument les tâches telles que s'occuper des enfants par exemple, sont victimes des mêmes discriminations que les femmes.

Reprise du CT à 14h

Pour l'administration sont présents: A. Fuchs, JJ Rivy, X. Inglebert, C. Coudroy, N. Castoldi, A. Jouve

La séance commence par les déclarations du SGEN suivi de celle de Sud recherche ayant pour thème la deuxième nomination du président A. Fuchs. Voir annexe déclarations 2 et 3

Le SNCS rappelle l'inquiétude sur l'emploi scientifique.

A. Fuchs n'apprécie pas du tout les déclarations des OS. Il ne comprend pas la référence au courrier CAP de Sud et demande en aparté des explications au RRH, qui se prend une volée de bois vert toujours en aparté par le président. Puis il reprend pour tous, on lui fait un procès d'intention, il n'a pas adoptée une posture défensive mais a fait la promotion du CNRS au niveau européen et mondial. Il faut se souvenir du contexte en 2010 le CNRS est très attaqué avec une insistance pour créer un 10^{ème} institut. Il dit avoir été là pour que le CNRS reste un et indivisible: « j'ai exigé le maintien d'un seul CNRS ».

L'évolution pour le CNRS dans le paysage international actuel consiste à la mise en place de quelques universités au sein desquelles le CNRS a sa place. Un organisme piloté par des scientifiques en activité, il y en a pas beaucoup en France ni même à l'étranger... Aujourd'hui le CNRS est bien debout, bien sûr il y a les 10 instituts mais ils ne sont pas hermétiques. Après un mandat ou le CNRS est toujours là et reconnu à l'international. On n'entend plus dire que le CNRS doit être démantelé... Je ne ferais pas de déclaration ici sur les 4 ans à venir, l'exposé est prévu pour le CA. Il peut se permettre d'être un peu prétentieux, lorsqu'on cherche à désigner un président du CNRS, on cherche d'abord à rechercher ses compétences.

Des questions ouvertes sont devant nous, tous les ans de nouveaux problèmes se présentent.

Les finances de l'état ne sont pas au beau fixe, nous devons travailler à des conditions qui permettent de préserver l'outil scientifique. Pour certains de nos voisins les budgets ont augmenté un peu, demain ce sera notre tour. Emplois, masse salariale, TGIR, investissements... tous ces sujets sont sur la table, on doit sauvegarder l'essentiel. Il y a des choses extraordinaires qui sont faites au CNRS.... Nous sommes les premiers publiant au niveau mondial.

SNTRS: critique sur l'évaluation basée sur les revues à haut facteur d'impact

Fuchs est contre le facteur discriminant de devoir être cité que dans des « grandes » revues.

C. Information:

3 - Les élections professionnelles 2014

Présentation de J.-J. Rivy qui déroule le calendrier des élections.

Les réclamations et les inscriptions sont possibles jusqu'à fin Mars, le passage au CT ministériel est prévu au 25 mars.

En ce qui concerne les CAP/CCP/CT, le CNRS est en attente d'un texte qui officialise les élections, il devrait arriver vers Juin 2014. La demande a été effectuée auprès du ministère pour effectuer le regroupement des ATR2 et ATR1. Les listes provisoires ont été fournies aux organisations syndicales pour les aider à constituer leurs listes de candidats.

SNCS donne les dernières nouvelles du ministère: le vote par correspondance est acquis pour les EPST, par contre il y a des problèmes d'organisation au MESR (côté universités).

SNTRS: Quand aura lieu la présentation des modalités pour avis au CT ? Il faudra faire attention aux modalités d'extraction des résultats selon le périmètre (CNRS, délégation régionale). Les dépouillements des résultats sont à faire à l'échelle nationale et aussi régionale.

DAJ : Nous donnerons les modalités lors d'un prochain CT, en effet il faudra tirer les leçons des élections précédentes et faire un dépouillement en région.

UNSA : pourquoi les universitaires des UMR ne votent pas au CT du CNRS ?

SNCS: les CT des universités sont des CT de proximités contrairement à ceux des organismes.

4 - renouvellement de l'accord des OS sur les instruments de diffusion

Présentation de Castoldi :

Les listes de diffusion ont été mises à disposition dans le cadre du droit syndical, dès lors qu'elles sont utilisées à des fins électorales, il faut mettre à disposition des outils approchant aux listes non syndicales, pour des raisons d'égalité.

Il y a eu un Modus vivendi en 2012 pendant les élections au comité national, trois messages de différentes OS ont comporté des appels à voter explicites. (*La direction pose la question de façon semble-t-il plus calme qu'en pré-CT... d'ailleurs XI n'est pas présent*). Nous devons mettre en place un protocole additionnel réservé à l'usage électoral avant les élections.

SNCS: les deux sujets sont disjoints pourquoi la commission électorale de la semaine prochaine n'examinerait-elle pas ce point sur l'utilisation de l'outil ?

M Castoldi: il faut traiter structurellement cette question, le droit syndical d'une part et le droit des candidats d'autre part. Il craint que des listes de diffusions constituées pour l'occasion des élections ne constituent une charge matérielle importante. Il faut consacrer le droit syndical dans la forme indépendamment de la question électorale.

Le SNTRS: il est hors de question de convenir un accord qui conduirait à réduire le droit syndical, y compris durant une période électorale. Le SNTRS s'était déjà exprimé en ce sens et n'a jamais accepté ce genre d'accord réducteur en termes de droit. Pour nous il appartient à la direction de mettre en œuvre les outils correspondants à la période électorale. Le SNTRS a également fait remarqué que l'embarra de la direction sur ce sujet est une conséquence de l'évolution de mode scrutin de liste en scrutin uninominal. Par ailleurs les listes des organisations étant confrontées à des désabonnements, les listes de publipostage relatives à la campagne électorale doivent être les mêmes pour des questions d'égalité. Cela implique une « réactualisation » des listes pour l'ensemble des organisations syndicales.

Par la suite l'ensemble des organisations ont réaffirmé leur volonté de faire campagne pendant la période des élections. Elles conviennent toutes qu'il est hors de question de signer un accord qui réduirait le droit syndical. La discussion porte alors sur les modalités à mettre en œuvre pour les outils disponibles pour la période électorale.

Les conclusions de ce débat sont:

Les OS signent le protocole d'accord des droits syndicaux tel qu'il existe déjà pour en prolonger la validité et parallèlement il est étudié un outil pour la période des élections avec :

- soit les même listes qu'actuellement avec une jouvence de la base données et ouverture des même listes auprès des non syndiqués candidats
- soit des listes plus « pointues » correspondant aux électeurs réels pour chaque élection, cette solution semble difficile à mettre en œuvre pour M Castoldi.

D. Questions diverses

1 – les ZRR

Arrivée du FSD M. Gasnot pour assister au débat.

A. Fuchs fait le point sur le dossier ZRR. Il déclare que le CNRS a été « actif en sous-main », qu'au départ le dossier leur avait « passé devant le nez », que la ministre est « consciente de la difficulté ».

Il a rencontré le SGDSN, il lui précisé que personne n'était contre l'idée qu'il y a des données sensibles, au moins temporairement, et que personne mieux que les laboratoires pouvait le dire.

Il a dit qu'ils avaient été entendus. Le FSD du CNRS, M. Gasnot, qui était arrivé pendant cette introduction, a rectifié en disant que le SGDSN (*secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale*) avait sûrement entendu ce qu'ils avaient à dire...

L'idée principale est l'organisation de groupes de travail mixtes avec des experts des établissements afin de revoir la question de façon détaillée, de revoir les modalités.

Il y a déjà des laboratoires qui sont passées de ERR à ZRR. C'est le cas du LAAS qui a fait un travail de détail remarquable sur les difficultés de mise en œuvre, sur ce qui pose problème.

Ce rapport sera transmis au SGDSN. Cela devrait contribuer à « faire bouger les curseurs »

Il y a eu des fuites organisées sur une demande de moratoire. Le CNRS n'était pas destinataire de la lettre et l'a connue par la presse.

La lettre de la ministre du 26 février annonce que le ministère va faire des propositions.

Ce qui est certain c'est que les ERR actuelles vont passer en ZRR sauf exception dans le cas où l'activité sensible n'existe plus. Sur 132 ERR, Il est prévu 94 transformations en ZRR.

Pour les autres unités, il est question de faire évoluer les critères. « On peut se demander comment ça a été fait ». Il y aura un travail commun entre le SGSDN et le MESR sur cette question.

Comme il semble que la commission se réunit tous les deux mois, il (Gasnot) doute que ça puisse avancer bien vite. La loi n'est pas remise en cause par le ministère. Un toilettage de l'instruction a été évoqué mais il n'a pas de nouvelles sur ce point.

Pour le moment le CNRS n'a reçu que des réponses orales, ce qui n'est pas satisfaisant. Ils vont poser des questions écrites.

Le FSD a expliqué qu'il interagissait beaucoup avec ses camarades des autres EPST et que les approches sont convergentes. Des problèmes sont rencontrés au niveau de tous les organismes.

A la question du SNTRS-CGT sur la situation des UMR avec les universités, il a répondu que c'était plus compliqué, que les avancées étaient très variables suivant que les universités s'étaient plus ou moins emparées du dossier, qu'il avait eu des échanges avec des FSD d'universités à leur initiative.

Pour le dépôt du dossier ce sont « les murs qui comptent ». Il y a cependant débat dans le cas de certaines UPR logées par l'université mais sans personnel universitaire.

Le ministère a affirmé que les partenaires doivent monter un dossier en commun. On peut espérer que le ministère vérifie que c'est bien le cas.

Il est urgent de ne pas se presser. Ce qui est sûr c'est qu'en l'état actuel du débat, il ne faut pas envoyer de dossier, sinon l'arrêté sera pris dans les quinze jours.

2- Les COMUE

DAJ: vous nous avez demandé en pré-CT si les COMUE doivent être présentés au CT. La réponse est oui.

SNTRS a demandé quelles seraient les modalités de consultation des représentants des personnels au CNRS sur les COMUE ?

A. Fuchs a répondu très évasivement que le CT serait consulté mais qu'en l'état tous les établissements n'étaient pas parvenus au même niveau de maturité concernant les statuts des COMUE.

Le SNTRS a reformulé sa question en faisant référence à un message du ministère adressé aux directions d'établissements et d'organismes dans lequel il stipule que les consultations devraient obligatoirement avoir lieu sur la version validée par le ministère mais que dans l'intervalle, les établissements étaient libres de discuter dans le cadre de réunions techniques ou d'instances sur des versions antérieures (Version « 0 »). Le SNTRS redemande si le CNRS envisage de véritables discussions, voir des négociations sur la version dite « V0 ». Il souligne que dans le cas du projet Paris Saclay, des discussions ont déjà eu lieu et que les CT de l'Université Paris Sud comme de l'INRA, leurs CT respectifs ont déjà été consultés.

M. Fuchs reste évasif il parle d'immaturation de ces textes, il n'est pas contre le fait de passer les versions zéro en CT, pour permettre une discussion avec les OS. Il faut cependant que le calendrier le permette de plus les statuts ne seront pas les mêmes partout.

XI : le CT est fait pour émettre des votes. La concertation a lieu en amont.

A. Fuchs : il y a eu un grand débat au CA de Saclay sur la solidité de la version V0, cette version sera fondamentalement revue. Il y aura consultation et non concertation.

SUD : comment le CNRS participe aux Comue ?

A. Fuchs : le collège de direction examine l'état des différents Comue.

3 - la PES

SNCS: la campagne 2014 est lancée alors que le décret en cours de modification. Comment on envisage une réutilisation de la masse salariale correspondante? Que peut-on dire de la responsabilité de donner une prime à des gens qui s'engagent à enseigner et ne le font pas ?

Le SNCS lit alors la motion intersyndicale **cf. annexe 4**

La motion est ensuite votée à l'unanimité des OS

A. Fuchs va reprendre contact avec le cabinet de la ministre pour savoir s'il y a lieu d'avoir des discussions avec la ministre sur le sujet de la PES. En l'absence de signes autres, la campagne a été lancée.

SNCS: nous apprécierions qu'il y ait une pression de l'organisme pour que cela se fasse...

Fuchs : la situation est inconfortable pour la direction du CNRS

CFDT: rappelle que la PES monte pendant que les promotions descendent. La déception qui en découle est extrêmement forte.

A. Fuchs : déplore qu'il y ait de la lenteur sur le décret – évoqué avec les OS, avec le CS, avec la CPCN... y compris avec la future HCERES.

UNSA : demande si les futures évaluations : seront faites par l'AERES ou l'HCERES ?

A. Fuchs explique être très attentif à ce que certains points intéressants du rapport Dardelle se traduisent dans le décret. Il serait donc content que le ministère puisse prendre des mesures du rapport Dardelle: Plus vite le décret sortira plus vite on avancera sur les évaluations...

4- Concours chercheurs (INSIS)

SNCS : le directeur de l'INSIS refuse des candidats qui demandent le laboratoire où ils ont fait leur thèse. Il s'agit d'un positionnement illégal, entre brassage et continuité, tout les cas sont possibles ! Un tel discours n'est pas raisonnable ni recevable, quelle position de l'établissement ?

A. Fuchs : les DU de l'INSIS semblent bien émotifs, on est loin des recours, à l'INSIS : 40% des recrutements sont faits dans le laboratoire de thèse. Pour un recrutement au plus près de la thèse, il est utile que la personne passe un peu de temps dans un autre système... et pas que E-U (évocation du Japon). Il existe en effet des situations particulières ou le retour dans le laboratoire s'impose. Il ne faut pas en faire une affaire de principe (qui pourrait être contesté légalement), mais un peu de mobilité est préconisée.

SGEN: avant on était recruté près de la thèse : on est loin du compte avec des recrutements vers 34 ans et non vers 29 ans.

A. Fuchs : une prise de conscience a été faite, mais ça prend du temps à concrétiser

SUD : ça prend du temps, mais qu'est-ce qu'on fait des CDD à 3 ou 5 ans ?

A. Fuchs : déplore les français qui font leur post-doc en France... il y a encore des gens qui acceptent des CDD chez leur directeur de thèse. C'est une erreur de rester trop longtemps CDD chercheur en France. Ceci n'est pas assez expliqué par les « séniors »... Il est malheureux qu'on entraîne des jeunes dans ces impasses.

SUD : il s'agit d'une génération sacrifiée

A. Fuchs : un cursus thèses + post-doc n'a jamais garanti un poste et l'explosion des CDD n'a rien arrangé. Il existe des disciplines où il y a plus d'autodiscipline...

A. Fuchs pense qu'il est bon d'aller voir ailleurs après sa thèse. Il préconise et c'est bon pour la recherche que les thésards aillent ailleurs. Il peut y avoir des situations particulières sur le plan scientifique qui nécessite d'intégrer le laboratoire de la thèse. Il n'y a pas de règlement qui impose quoi que se soit en la matière.

SNTRS: On fait quoi des gens CDD qui ont accepté des post docs en France?

A. Fuchs c'est tant pis pour ces jeunes qui ne sont pas partis...

SGEN: On ne peut pas laisser dire que les jeunes soient coupables de quoique se soit.

5- les neurosciences à Marseille

A. Fuchs la concertation a été faite entre CNRS et les laboratoires, il reste un seul laboratoire où il reste des problèmes mais ce laboratoire est INSERM.

Le DSR Patrick Bourdelais dit que cette question est en passe d'être réglée.

Il faut directement voir avec la directrice de l'INSB s'il subsiste des problèmes.

Fin du CT vers 17h

Annexes

1- Motion sur le dialogue social au CNRS

Les OS signataires tiennent à protester vigoureusement contre l'évolution du dialogue social au CNRS ces dernières années.

**traditionnellement, le bilan social était présenté en avant-première au CT, ce qui permettait aux OS de proposer quelques modifications avant l'impression de la version papier.*

**les documents de travail aux instances sont envoyés de plus en plus tard. Ainsi, pour cette session, les informations concernant la modification de la procédure NOEMI sont données le 5 mars pour le CT du 10 mars. De plus, ces documents ont déjà été présentés aux DU et aux Instituts, ce qui enlève toute possibilité de négociation sur le fond.*

**les discussions sur l'application au CNRS de la loi du 12 mars 2012 relative, entre autres choses, « à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique » (dite « loi Sauvadet »), ont été un dialogue de sourds, la direction se retranchant systématiquement derrière des arguments techniques pour refuser de donner des explications claires aux membres des instances du CNRS : CS, CT et même CA (voir la déclaration des élus le 12 décembre 2013), et allant jusqu'à imputer aux organisations syndicales la responsabilité de ses erreurs prévisionnelles, dont les conséquences se sont révélées dramatiques.*

**les amendements proposés par les OS sur les textes sont pour la plupart rejetée.*

** nous relevons également comme exemple de la régression du dialogue social les dysfonctionnements des CAP. Les causes de mécontentement sont similaires : la direction ne manifeste aucune concertation réelle et de prise en compte sur le fond de l'avis des représentants des personnels.*

Trop, c'est trop. Ces dérives ont des conséquences sur les déroulements de carrières, les recrutements, les promotions, et les conditions de travail. C'est pourquoi nous demandons plus de respect de l'avis des instances.

Signée par le SNTRS-CGT, SNCS-FSU, UNSA, Sud recherche, SNIRS-CGC, SGEN-CFDT

2- Déclaration au Président du CNRS effectuée par Jean-Noël Rouzaud Au nom du Sgen-CFDT-Recherche EPST lors du CT du 10 mars 2014

Vous venez d'être renommé Président. Félicitations !

Vous deviez votre première nomination à Valérie Pécresse dont l'action a été marquée par une profonde dégradation de l'exercice de la recherche et du rôle d'un CNRS placé au service des universités. Vous vous êtes loyalement acquitté de votre tâche. Vous venez d'être renommé par Geneviève Fioraso. Presque 2 ans après son arrivée, force est de constater que les contre-réformes de Valérie Pécresse ont été confirmées, voire confortées, à l'opposé de l'espoir d'une autre politique qu'aurait pu annoncer un changement de gouvernement. Doit-on interpréter votre nomination comme une affirmation de plus de cette continuité destructrice qui traverse les majorités successives ?

Dans votre courte déclaration sur le site du CNRS, vous affirmez vouloir promouvoir la recherche scientifique. Nous attendions que le Président du CNRS ait pour première priorité de défendre le CNRS, notre organisme. Cela signifie-t-il bien que le CNRS, aujourd'hui comme hier, a pour mission principale de contribuer à l'émergence d'universités de recherche au détriment, disons-le franchement, des EPST ? Vous mettez en avant l'interdisciplinarité; vous avez raison ! Alors que la transformation des départements en instituts disciplinaires étanches, alors que la direction scientifique reste étonnamment atone et que les avis du Conseil Scientifique sont ignorés, alors que le temps de travail des chercheurs consacré à l'exercice de la Recherche ne cesse de décroître, ainsi que le nombre des scientifiques de notre organisme, comment comptez-vous relancer l'activité scientifique en général, l'interdisciplinarité en particulier ? Vous dites vouloir la développer le transfert des connaissances alors que les entreprises françaises ont fermé ou ferment leurs laboratoires de Recherche-Développement, restent toujours réticentes à l'embauche de docteurs et préfèrent sous-traiter leur recherche, gratuitement, grâce au scandaleux crédit impôt recherche. Comment voyez-vous la place et l'action spécifique du CNRS dans ce continuum entre recherche de base dite libre et recherche finalisée ?

Dans cette enceinte même, au moment même où vous candidatiez pour votre renouvellement, vous aviez semblé vous interroger sur la pertinence de dispositifs-phares de Mme Pécresse comme l'évaluation des unités CNRS par l'AERES, ou bien la fumeuse PES. Aujourd'hui les noms ont changé (était-ce donc ça le changement ?), mais la réalité reste la même. Avez-vous eu des assurances de la Ministre concernant l'évolution de ces dispositifs ? Plus généralement, pourriez-vous nous transmettre la lettre de mission de la Ministre ?

A l'heure où le trouble, la révolte ou la résignation des scientifiques de nos EPST sont enregistrés par différents indicateurs indépendants (cf. l'article récent dans Le Monde, ou bien l'enquête en cours du Sgen-Recherche EPST), serez-vous le fossoyeur de nos dernières illusions, ou bien serez-vous aux côtés des personnels, de vos personnels, pour changer enfin de cap et mettre en œuvre un service de Recherche publique efficace dont la Science et notre Société ont besoin?

3- déclaration de Sud Recherche EPTS

Monsieur Fuchs vous venez d'être reconduit au poste de PDG du CNRS. La loi Fioraso de juillet 2013 prévoyait « un appel public à candidatures et l'examen de ces candidatures par une commission dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les statuts de l'établissement et dont les membres sont nommés par les ministres de tutelle »... Force est de constater que si cette procédure a eu lieu elle s'est effectuée dans la plus grande discrétion...

En même temps, on peut comprendre que le Président de la république ait fait le choix de vous reconduire à ce poste quand on constate avec quel zèle vous avez impliqué le CNRS dans les évolutions actuelles du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur publics initiées sous Sarkozy/Précresse et prolongées pour ne pas dire amplifiées par la loi Fioraso... Et cela, même si cette politique continue de dépouiller les EPST de leurs missions d'organismes de recherche nationaux en les transformant en agences de moyens – essentiellement humains – au service de « politiques de sites » elles-mêmes principalement portées par les intérêts économiques régionaux ou locaux...

Vous l'avez dit aux parlementaires : le CNRS s'adaptera... Mais à quel prix ?

D'ores et déjà concernant la situation interne de l'organisme, nous ne pouvons que constater que l'éclatement de ce dernier en Instituts - qui effectivement n'est pas de votre fait, et que Sud Recherche EPST a largement dénoncé à l'époque - a transformé le CNRS en 11 entités quasi-autonomes (les 10 instituts + l'administration centrale), chaque institut appliquant ses propres règles de gestion interne en n'hésitant pas parfois même à adapter la loi à son gré... Et cela a bien entendu un impact direct sur les agents. Vouloir muter d'un Institut à un autre est devenu quasi mission impossible pour les agents. Autre exemple, la manière dont le dossier « examens professionnels réservés » de la loi Sauvadet a été géré par les instituts et l'administration, avec au final des postes ouverts uniquement sur la base de « besoins », sans tenir compte de la présence ou pas d'éligibles : ceci démontre un réel mépris de nos collègues en CDD, puisque cela suggère que ces collègues pourtant exerçant leur fonction depuis au moins 4 ans n'assurent pas un réel « besoin » de l'Institut ! Et au final, c'est un véritable fiasco, puisque la majorité des concours ont été infructueux... Ceci dit, au détour cela a fait faire quelques économies à l'organisme, en limitant le nombre d'avancements et en laissant des postes non-pourvus.

Si on ajoute à cela la situation plus que tendue en matière d'emploi, qui ne va pas s'arranger vu les coupes massives dans les dépenses publiques prévues par le gouvernement pour financer le « Pacte d'irresponsabilité », comprenez que nous soyons inquiets :

Inquiets de l'évolution du CNRS, qui devient de plus en plus une machine administrative et de moins en moins un vivier pour la création de connaissances ; inquiets pour l'avenir du personnel du CNRS, soumis à des pressions de plus en plus fortes, qui se reconnaît de moins en moins dans son travail, ou qui se fait licencier s'il a le malheur de s'engager dans une voie peu prolifique en publications, indépendamment du travail fourni et reconnu...

Et ce n'est pas quelques chartes « CDD », « suivi post-évaluation » ou plan d'action « RPS » qui suffisent à nous rassurer.

Lors d'une réunion récente le DGDR constatait que le « dialogue social » se tendait... Mais comment peut-il en être autrement ? D'une part, la dimension condition de travail est entrée dans le champ de compétence des CHS devenus CHS-CT, et c'est heureux... D'autre part, nos intérêts sont forcément divergents : vous faites le choix d'adapter le CNRS pour « ne pas regarder passer le train », selon votre propre métaphore, alors que notre devoir est de mettre tout en œuvre pour l'empêcher de foncer dans un mur.

Pour Sud Recherche EPST, comme pour Solidaires, notre syndicalisme doit marcher sur deux jambes : d'un côté la défense des personnels, y compris en défendant leurs statuts et en luttant contre la précarité, et de l'autre la mise en œuvre d'une autre vision de la société et, plus spécifiquement ici, de la recherche publique, en défendant une recherche ouverte au monde et à la société, au service des citoyens et pas des intérêts marchands, une recherche pas forcément axée sur le court-terme et transférable... Malheureusement en totale opposition avec les évolutions actuelles.

Pour finir, Sud Recherche EPST tient à vous rappeler, Monsieur le PDG, que vous êtes responsable de la santé physique et mentale de l'ensemble des personnels des laboratoires et des services. On espère que vous serez à la hauteur de cet enjeu, par exemple en commençant par présider effectivement les CCHSCT. On espère aussi de vous un peu plus de respect vis-à-vis des agents. En effet, lorsque vous répondez à un collègue en souffrance souhaitant saisir la CAP à propos de son dossier de carrière, que sa demande n'est pas recevable au motif qu'elle est adressée à « Monsieur Fuchs Président de la CAP » et non pas à « Monsieur Fuchs Président du CNRS », vous faites peut-être preuve de zèle Monsieur le Président, mais le CNRS ne s'en trouve pas grandit !

4- CT du CNRS du 10 mars 2014, Motion

Les organisations syndicales du CNRS au CT rappellent fermement leur totale opposition à la prime d'excellence scientifique (PES) même renommée « prime d'encadrement doctorale et de recherche (PEDR) » par la modification en cours du décret 2009-851 du 8 juillet 2009 qui avait institué la PES pour les chercheurs.

Le MESR s'est engagé à ouvrir une négociation sur le devenir de la PES/PEDR au moment de la discussion sur la modification du décret de la PES. Afin de ne pas présager des décisions que pourra prendre le MESR à l'issue de cette négociation, les organisations syndicales demandent la suspension de la campagne PES 2014 au CNRS.

Signée par le SNTRS-CGT, SNCS-FSU, UNSA, Sud recherche, SNIRS-CGC, SGEN-CFDT

Rapport introductif

Conférence national chercheurs 14/03/2014

Il faut se débarrasser de toutes ces rigidités qui s'opposent à la compétitivité des entreprises. Le leitmotiv des forces dominantes déversé en boucle par les médias et la presse. Ce qui bride la compétitivité c'est bien entendu les lois sociales, les règlements, les charges sociales, les salaires trop élevés. C'est nous les salariés qui par les droits acquis par nos luttes freinons l'initiative des entreprises. C'est encore nous qui sommes responsables d'une dépense publique excessive.

Nos droits, oh pardon nos privilèges, sont des facteurs pénalisants dans la compétition internationale.

Pierre Gattaz, le patron du MEDEF, ne ménage pas ses interventions pour défendre les intérêts de sa classe. Pour le patron des patrons, la France souffre de trop de rigidités, il faut lui permettre de respirer. M. Delevoye, Président du Conseil Economique et Social, ancien médiateur de la République, ancien Ministre UMP déclarait dans une interview récente (*Le Monde* en ligne du 29.12.2013) : « *je suis convaincu que l'on doit définir le contrat du partage, accepter par exemple que le travail ne peut pas payer santé et retraite, revoir les principes de prise en charge médicale et le principe de la dépense, savoir si la gratuité doit être offerte à tous...* ». De son côté l'ancien ministre Luc Ferry, débattant avec Jacques Attali dans *Les Échos* du 9 janvier, diagnostiquait : « *nos politiques se heurtent tous aux mêmes problèmes : l'abîme des régimes de retraite, les déficits publics, les freins à l'innovation...* ». Partageant le même diagnostic, son interlocuteur concluait : « *il faut passer à l'action le plus vite possible. Il lui (NDLR. à François Hollande) suffirait pour cela d'appliquer sur ces dossiers le même esprit que dans la guerre et qu'il exige la même discipline de ses ministres que de ses généraux. Il a la chance inouïe d'avoir encore trois ans devant lui. L'impopularité n'a aucune importance. Il lui faut même en profiter pour agir* ». De son côté Terra Nova, le think tank proche du PS et dont le président est l'ancien secrétaire général de la CFDT François Chérèque, demandait au gouvernement « une action de grande ampleur » qui consisterait notamment à diviser par deux les codes du travail, du logement, de l'urbanisme. De son côté l'OCDE invite la France à redoubler d'effort afin de réduire son déficit en agissant sur « le coût du travail », à renforcer la concurrence dans les secteurs de l'énergie, du transport et dans certaines professions réglementées par un « assouplissement de la réglementation ». Pour l'OCDE, les gains de productivité ne doivent pas être seulement limités au secteur privé. Est bien entendu visé le secteur public. La Cour des comptes, présidée par le socialiste Didier Migaud (nommé par le précédent Président de la République) invite, dans son rapport publié le 11 février, le Président de la République à réduire les dépenses sociales en raison du poids croissant de la dette.

La compétitivité n'est pas autre chose que la capacité des entreprises à engranger le maximum de profit. Le profit c'est ce que le patronat appelle les marges. Toute la société doit être restructurée en fonction de cet insatiable besoin de profit des entreprises en particulier celles les plus internationalisées qui sont celles du CAC 40 les plus exposées à la concurrence internationale. Alors que les entreprises essentiellement tournées vers le marché intérieur notamment les PME ont des difficultés à trouver des crédits auprès des banques celles tournées vers le marché international bénéficient des crédits bonifiés, ce sont elles qui sont les principales bénéficiaires du crédit d'impôt recherche. Ces entreprises du CAC 40 n'en finissent pas de se démarquer du tissu économique national. Plus des 2/3 de leurs salariés travaillent à l'étranger où les trois quart de l'activité sont réalisés. Ces entreprises sont mêmes en train de placer leur centre de décision à l'étranger. Une partie des dirigeants de Schneider se sont installés à Hong Kong, Total a transféré à Londres ses équipes de gestion financière, Publicis va aménager sa nouvelle entité au Pays Bas. Les actionnaires internationaux, près de la moitié du CAC 40 est entre les mains étrangères, n'ont fait qu'accentuer la pression. Axa, Sanofi, Total sont français parce que leurs sièges sont en France et que leur direction en a décidé ainsi.

La mondialisation capitaliste exacerbe la concurrence entre groupes privés et renforce l'internationalisation de ces groupes au détriment de leur implantation nationale. Face à cette concurrence, leur besoin de financement est considérable sinon infini. L'Etat compte tenu de sa nature de classe, compte tenu du poids stratégique de ces groupes est à leur service. Il lui faut donc mettre la main sur toutes les dépenses socialisées qui échappent à ces groupes afin de les leur redistribuer. Grâce à des mesures légales de défiscalisation et à la présence de leurs nombreuses filiales dans les paradis fiscaux, ces sociétés ne payent tout au plus que 8 % de leur chiffre d'affaire en impôt au lieu des 33% théoriques.

La politique générale du pouvoir

C'est à l'aune de ces données qu'il faut interpréter l'ensemble des décisions prises par le gouvernement depuis son entrée en fonction.

Depuis que ce gouvernement dirige le pays, les mesures pleuvent contre les salariés

Il y a eu l'Accord national Interprofessionnel (ANI) qui a cassé le code du travail signé par le patronat et les syndicats CFDT, CGC, CFTC

Puis

L'accord sur les retraites qui fait reculer l'âge d'accès à la retraite, augmenter le nombre d'annuités et reculer le montant des pensions.

Le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et ces 20 milliards d'euros d'exonération de « charges » pour des salaires inférieurs à 2,5 fois le Smic, compensés en partie par l'augmentation de la TVA qui rapportera 6 milliards. La TVA qui est un impôt sur la consommation qui lèse avant tout les salariés

L'accord sur la formation professionnelle qui supprime le droit de choisir sa formation. Elle est désormais soumise au seul choix des patrons. Les cotisations qui permettent le financement de cette formation professionnelle sont pratiquement supprimées.

Le pacte de responsabilité, élaboré par le Medef et signé par les confédérations acquises depuis toujours aux logiques patronales, avec son hold-up de 30 milliards sur les cotisations destinées à la branche famille. Les cotisations sociales, c'est un prélèvement sur le travail, c'est une part des salaires non versés aux travailleurs, mise en commun pour répondre aux besoins collectifs de protection sociale.

Il doit y avoir

Des négociations sur l'assurance chômage. Il est question de diminuer le temps d'indemnisation des chômeurs, les cotisations des entreprises et les indemnités.

Des rencontres sur la fiscalité entre gouvernement, patronat et syndicats. Le MEDEF exige la réduction de l'impôt sur les entreprises, la suppression des contrôles fiscaux et la suppression de la fiscalité locale.

Concernant les dépenses de l'État :

Le budget 2014 les réduit de 15 milliards.

Le point d'indice dans la FP ne sera pas réévalué cette année ni en 2015

La MAP (Modernisation de l'action publique, copié-collé de la révision générale des politiques publiques, la RGPP) n'ayant pas généré assez d'économie lors de sa première année, les trois prochaines années devront dégager 53 milliards d'économie, soit 18 milliards en 2015 et en 2016 et 17 en 2017. Chaque ministère doit identifier ses pistes d'économie. Les collectivités territoriales sont fortement incitées à mutualiser leurs activités. Leur dotation dépendra des regroupements réalisés. En 2015 les dotations de fonctionnement aux collectivités seront réduites de 3 milliards au lieu des 1.5 initialement prévus. Elles seront encore rabotées de 3 milliards en 2016 et 2017. Soit au total plus de 70 milliards d'économie à la fin du quinquennat.

Au nom des nécessaires économies le gouvernement réorganise en profondeur l'Etat. Les régions sont invitées à fusionner afin de réduire leur nombre de 22 à 8-10 pour mutualiser leurs services. L'avenir des départements situés dans l'aire géographique des métropoles est posé, puisque la loi permet aux métropoles de récupérer les compétences exercées par les départements sur leur territoire. La métropole lyonnaise a ainsi absorbé une partie des compétences du département du Rhône.

Les dépenses de santé devront connaître un plan d'économies sans précédent. Au début des années 2000, elles progressaient de 6% l'an. Depuis, elles ont été sévèrement bridées. Depuis 2010, elles ont augmenté de moins de 3% l'an. L'objectif pour les trois prochaines années est une augmentation au plus de 2%. Un conseil stratégique de la dépense se réunit chaque mois à l'Élysée pour évaluer les politiques publiques.

D'où l'importance de la journée d'action du 18 mars sur les salaires la sécurité sociale et contre le pacte de responsabilité.

Si le gouvernement est sans pitié pour les salariés, il sait être généreux avec les entreprises. Le CIR avec ses 6 milliards d'euros, soit 2.5 fois le budget du CNRS fait de la France un paradis fiscal. Ce que font les entreprises avec le crédit d'impôt n'est visiblement pas le problème du pouvoir. Créé pour aider les PME le crédit d'impôt comme l'ensemble des incitations fiscales de R&D favorisent les multinationales au détriment des jeunes entreprises (étude de l'OCDE). Ainsi Sanofi qui a bénéficié d'un CIR de 130 millions d'euros a licencié plus de 2000 salariés. Les

entreprises du médicament ont réduit en 2013 leur R&D de 2.9% en la transférant à la recherche publique et à des start up !

Pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche

La politique de Mme Fioraso est dans la continuité de la politique menée par sa prédécesseur V Péresse. Assujettir l'ESR aux stratégies des entreprises et de l'Etat.

La précédente majorité avait domestiqué les EPST avec les deux tenailles du Ministère que sont l'ANR et l'AERES. La simplification tant promise du paysage de l'ESR n'a jamais eu lieu. La multiplication des structures est la conséquence d'une recherche conçue par des technocrates étrangers à la recherche et totalement pilotée par une multiplicité d'appels d'offre dont les montants de chacun sont insuffisants pour assurer la continuité des recherches. Le point central de la loi Fioraso est la constitution des Communauté d'universités et établissements (Comue) et la nouvelle mission du transfert.

Le transfert consiste :

- 1) à transmettre les connaissances issues d'une recherche, formalisées ou non sous forme de brevet(s) ou de droits de propriété déposés, à une entreprise destinée à les poursuivre à des fins de développement industriel ;
- 2) à transformer la recherche en innovation industrielle, en cédant ses découvertes à une société de droit public ou privé.

La politique de l'innovation orientait la recherche publique vers les applications. La recherche fondamentale y avait sa place tant qu'elle était susceptible de déboucher sur des applications. Le transfert, quant à lui, se place bien en aval, au plus près du marché. Il consiste à améliorer l'existant aux fins de commercialisation.

Amener les laboratoires publics à glisser vers le transfert, c'est diminuer l'activité nationale de recherche.

Les Comue

Les Comue s'inscrivent dans la nouvelle organisation territoriale mise en place par le gouvernement avec l'acte III de la décentralisation dont le 1er volet de la loi qui en comporte trois a été voté le 27 janvier dernier. Il s'agit de transférer un certain nombre de prérogatives de l'Etat central à des noyaux de centralisation territoriale que sont les régions et les métropoles qui seront automatiquement créées le 1^{er} janvier 2015 par décret. Sont concernées toutes les communautés d'agglomérations de plus de 400 000 habitants. (Lille, Grenoble, Bordeaux, Rouen, Nantes, Nice, Toulouse, Strasbourg, Rennes). Paris Lyon Marseille deviennent des supermétropoles.

Ces régions et métropoles auront compétence de piloter l'ESR sur leur territoire. Ce pilotage se fera par l'intermédiaire de la Comue qui fédérera tous les Etablissements d'Enseignements et les organismes en une seule entité chapeauté par un conseil d'administration. Les universités de leur côté sont fortement invitées à se fédéraliser. Le pouvoir d'une université fédérale à l'intérieur de la Comue en sera d'autant plus grand. Outre un pilotage plus serré des enseignements et des recherches, la Comue a pour but de mutualiser des fonctions des différents partenaires la constituant. Les universités qui refuseront de s'intégrer dans les Comue verront leur dotation réduite. La création des Comue est en adéquation avec la réduction des dépenses de l'Etat La Comue comme l'université fédérale a pour but de mutualiser les emplois. Le nombre de licences et de master est un train de passer à la moulinette.

Bien entendu la mise en place des Comue se fait en petit comité dans l'opacité la plus totale.

La Comue n'est pas simplement un agrégat d'établissements, c'est un projet d'enseignement et de recherche qui doit être approuvé par le Ministère à travers un contrat de site qui aura été coélaboré avec la région. Ce contrat a pour but de mettre en adéquation les enseignements et les recherches des établissements participants à la Comue avec les besoins économiques territoriaux. L'Etat déléguant aux régions la maîtrise de la politique régionale en matière d'ESR. Cela se fera par la contrainte financière. Coincés par l'austérité les laboratoires n'ont pas d'autres possibilités que de se tourner pour vivre vers les seules sources de financement disponibles !

Devenir des centres de coûts et de profits

Les universités étant en grande difficulté financière sont invitées par la Ministre à devenir je cite « des centres de couts et de profit ». C'est à dire qu'elles doivent s'autofinancer en facturant tous leurs services et en travaillant en comptabilité analytique, c'est à dire en faisant le ratio bénéfices obtenus de la vente du service/dépenses en y intégrant les salaires. Par ce système tous les services sont mis en concurrence.

Pour se financer les établissements d'enseignement supérieur transforment leurs étudiants en clients. L'université dauphine vient d'augmenter ses droits d'inscription suivant en cela un certain nombre d'écoles d'ingénieurs. Augmentation particulièrement salée pour les étudiants étrangers non membre de l'UE. Le président de Paris Dauphine l'explique fort bien « Personne ne pense que la puissance publique va pouvoir financer les besoins de développement des établissements. Il faut donc des ressources complémentaires »

Le jeudi 16 janvier le MEDEF de l'Isère et l'Université de Grenoble ont signé une convention-cadre pour renforcer les collaborations en termes de formation et d'insertion, mais aussi de recherche et d'innovation. Ainsi, « ce partenariat devrait notamment permettre de faciliter l'accès des entreprises aux expertises de l'Université et à ses plateformes d'équipements et de renforcer l'adéquation entre l'offre pédagogique et l'évolution des besoins en compétences des entreprises ».

L'Université de Paris-Sorbonne (Paris-IV), l'université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC) et le Muséum national d'histoire naturelle ont créé à travers la fondation de l'université Pierre et Marie Curie un fonds d'amorçage baptisé « Quadrivium Ventures » destinée à financer les premiers pas des start up « à fort potentiel ». La fondation est financée par la Banque Publique d'Investissement, Natixis, CNP assurances, AG2R La mondiale, Malakoff Mederic et Revival Emploi. La gestion de ce fonds est confiée à des professionnels du capital risque : Seventure Partners.

Le maillage de la politique du gouvernement dans l'ESR

Il est évident que nombre d'enseignement de disciplines et leurs laboratoires seront éliminés.

Le gouvernement a tissé un filet maillant qui contraint les laboratoires à travailler pour les entreprises. Ce filet maillant est constitué de

- L'agenda France Europe 2020 déclinaison nationale du programme cadre européen « Horizon 2020 »

Citons Geneviève Fioraso « *Il comporte une stratégie nationale de recherche, dont j'ai voulu inscrire le principe dans la Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que des mesures spécifiques pour favoriser le transfert et l'innovation. Il fixe les axes prioritaires de progrès des connaissances et des technologies et apporter les éléments de leur mise en œuvre. La stratégie nationale de la recherche sera révisée périodiquement sous la coordination du ministère chargé de la recherche et mise en œuvre par l'intermédiaire des contrats pluriannuels conclus avec les organismes de recherche et les établissements d'ES, la programmation de l'ANR et les autres financements publics de la recherche. Afin d'assurer une cohérence et une lisibilité territoriales une véritable politique de site sera menée sur chaque territoire. Elle visera à mieux prendre en compte l'ancrage territorial des établissements d'ESR, leur intégration dans un écosystème de l'innovation et à assurer la cohérence d'ensemble des stratégies régionales nationales et européenne ».*

Pour tout mener cela à bien le Ministère refond le dispositif de coordination et d'orientation de la recherche en France autour d'une gouvernance resserrée impliquant une forte dimension interministérielle

-Un conseil stratégique de la recherche placé auprès du Premier ministre et réunissant des scientifiques et experts internationaux « de haut niveau » et des personnalités du monde socio-économiques. Il est présidé par le Premier ministre

-Un comité de pilotage interministériel présidé par le directeur général pour la recherche et l'innovation, associant acteurs de la recherche académique et industrielle et parlementaires sera en charge du processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'agenda stratégique de recherche sous l'égide du Conseil stratégique de la recherche auquel il rendra compte de ses travaux.

Les neuf propositions de l'agenda stratégique « France Europe 2020 »

Mobiliser les acteurs sur 9 grands défis sociétaux

- 1- Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique
- 2- Une énergie, propre, sûre et efficace
- 3- Stimuler le renouveau industriel
- 4- Santé et bien être
- 5- Sécurité alimentaire et défi démographique
- 6- Mobilité et systèmes urbains durables
- 7- Société de l'information et de la communication

8- Sociétés innovantes et adaptatives

9- Une ambition pour l'Europe

Où sont les enjeux de la connaissance ?

Les réponses à ces défis doivent combiner à la fois des recherches fondamentales et des recherches technologiques et conduire par des dispositifs appropriés à des innovations de diverses natures (technologique, usage, organisations...)

- Développer une programmation adaptée aux grandes priorités de recherche et d'innovation.

A cette fin les missions de l'ANR ont été recentrées sur les défis sociétaux. Les projets concernant les défis sociétaux doivent être collaboratifs ou constitués en réseaux ou en partenariat public privé.

La recherche fondamentale ne représente plus que 15% des financements. Ces procédures d'analyse des projets ont été modifiées de façon à se débarrasser des demandes de financements n'entrant pas suffisamment dans les défis sociétaux et ne renforçant pas suffisamment « l'impact de la recherche pour le redressement productif et la compétitivité. »

- Les Alliances nationales thématiques de recherche. Aviesan, AllEnvi, Ancre, Allistene, Athéna.

Construire la cohérence des sites

- L'agenda stratégique « France Europe 2020 » vise à renforcer l'organisation des sites universitaires et à renforcer l'émergence de véritables « écosystèmes » rassemblant l'ensemble des acteurs : universités, écoles, organismes, de façon à faciliter la coopération entre le monde académique et les acteurs économiques. Par la mise en œuvre de véritables « politiques de sites » il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs locaux de l'ESR autour d'une même ambition scientifique et d'une stratégie partagée. Pour ce faire, un « contrat de site » sera conclu entre l'Etat et la communauté d'universités en se substituant aux contrats pluriannuels Etat-université. Il s'agit de passer de 80 à 30 contrats de sites.

Le contrat de site sera complété par des conventions spécifiques passées avec les organismes de recherche et les autres établissements d'enseignement supérieur (hors tutelle MESR)

- Les stratégies régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente

Les stratégies régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (stratégies RIS3) sont des programmes de transformation économique territoriaux qui concentrent l'aide et l'investissement de la politique sur les priorités, défis et besoins essentiels. Ils visent à favoriser l'innovation et à stimuler l'investissement du secteur privé.

Cette stratégie S3 n'est pas conçue pour financer la recherche fondamentale, on s'en doute, elle n'est pas conçue non plus pour financer les laboratoires publics. Le centre de gravité ce sont les entreprises. Les laboratoires publics ne seront financés que s'ils s'associent à une entreprise. La spécialisation intelligente constitue une condition préalable à l'utilisation du Fonds européen de développement régional (Feder).

- Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 : les priorités du MESR

Les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) sont conçus en cohérence avec la stratégie européenne (Horizon 2020, smart spécialisation et accord de partenariat sur le Feder) avec les stratégies d'Enseignement Supérieur Recherche Innovation (France Europe 2020). Les CPER seront complémentaires des projets d'investissements d'avenir, des opérations campus, des contrats de site et des contrats des organismes de recherche.

Le MESR fixe trois priorités pour cette nouvelle génération de CPER,

. Réhabiliter et aménager les campus. (40% du bâti universitaire est vétuste ou en voie de dégradation). La BEI s'engage pour 1.3 milliards d'euros pour moderniser les 13 campus sélectionnés par le gouvernement précédent.

- A coté de ces programmes pilotés par le MESR, s'ajoutent le « Programme Investissement d'Avenir2 » dirigé par le Commissariat à l'investissement dirigé par Louis Gallois sous l'autorité du Premier Ministre et sur lequel le ministère n'a pas la main.

Comme pour le PIA1 les projets sélectionnés devront rechercher le coinvestissement avec effet de levier sur l'investissement privé. La décision d'engagement reviendra au premier ministre. Une nouvelle vague d'Idex est prévu

à hauteur de 2 milliards d'euros prélevés sur les 12 milliards du PIA2 annoncé en juillet 2013. Ces investissements iront aux universités qui se regrouperont. 3 à 5 Idex devront s'ajouter au 8 déjà existant (Bordeaux, Marseille, Strasbourg, Toulouse plus les 4 de Paris) Les deux milliards c'est en quelque sorte la carotte pour pousser les universités au regroupement. En quittant le pôle Sorbonne Universités qui l'unissait à Paris IV et VI en septembre dernier, l'Université Paris II s'est vu retirer 100 millions d'euros. 1 Milliard d'euros iront aux universités qui se regrouperont, F Hollande n'a pas précisé si c'était pour les regroupements fédéraux et les Comue. Louis Gallois le commissaire au grand emprunt joue les pères fouettards. Les Idex qui tardent à se structurer ou qui essayent de faire autre chose par la bande seront punis financièrement. C'est clair les Idex et autres ex sont des structures de coercition dans lesquelles les scientifiques doivent marcher droit.

Caporalisation de la recherche

La soumission de la recherche aux entreprises privées se traduit par sa caporalisation. Sous prétexte de la défense légitime du patrimoine scientifique de la nation le gouvernement est surtout soucieux des intérêts des entreprises. Le nouveau dispositif (ZRR) étend les restrictions à l'accès aux laboratoires ainsi qu'aux publications et à toutes les formes de communication des équipes de recherche. Désormais, des restrictions peuvent atteindre toutes les disciplines scientifiques (à l'exception des Sciences de l'Homme et de la Société) puisqu'elles sont toutes identifiées comme des « secteurs protégés ». Le CNRS et certaines universités font en la matière preuve d'un zèle particulier.

Les organismes de recherche

Les organismes se serrent la ceinture. Pour 2014 le budget du CNRS est en diminution de 0.5% en euros courant, celui l'Inserm de baisse de 0.2%, Ifremer de 2.9%, L'Ifsttar de 1.5%, l'Inria de 1.9%, L'Ined de 0.4% l'IRD de 0.7%, L'ANR de 11.9%.

L'austérité est un moyen de contraindre les laboratoires de se tourner vers les donneurs d'ordre que ce sont les pourvoyeurs de financements (ANR, Feder, Europe, entreprises...). Pour Mme Fioraso, de l'argent il y en a, aux laboratoires d'aller le chercher.

A l'Inserm les dotations aux laboratoires baissent de 4.8%. Au CNRS c'est sur les financements gérés par les instituts que les coupes budgétaires vont porter. Pour atténuer les effets de l'austérité sur les laboratoires, les Directions font porter les coupes sur le soutien à la recherche. Au CNRS, la masse salariale dévolue aux délégations recule de 9.6%. Ce qui signifie, moins de remplacement et un accroissement de la charge de travail et donc un service de moindre qualité pour les laboratoires. L'austérité c'est moins de personnel, depuis 2010 le CNRS a vu ses effectifs fondre de 2000 dont 1500 CDD et 500 statutaires. En 2014, 700 postes de CDD vont disparaître et 104 de statutaires. L'évolution du GVT est d'environ 1.5% compte tenu de son budget le CNRS est obligé de réduire ses effectifs pour assurer l'évolution du GVT. Si les départs en retraite sont remplacés ce n'est pas le cas pour les démissions, décès, ... L'évolution des recrutements est significative du rabougrissement de l'organisme. Le nombre de postes de chercheurs ouverts au concours qui depuis 2005 à 2010 était constant autour de 400 n'a cessé depuis 2010 de diminuer pour atteindre le nombre de 288 en 2014. Concernant les IT, la chute est encore plus spectaculaire. Depuis 2010 nous sommes passés de 500 concours externes à 183 en 2013. C'est dire la sévérité de l'austérité dans laquelle nous entrons.

A l'IRSTEA ex CEMAGEF il y a 0 recrutement de chercheur, A l'IRD 10 recrutements du jamais vu. A l'Inserm 75 au lieu de 81 en 2013.

Les EPST exsangues avec leur budget ne sont pas en mesure d'impulser une quelconque politique scientifique. Ils ne font pas le poids face aux universités fédérales et aux Comue. L'intégration des organismes dans les Comue pose le problème du devenir de leurs personnels. Qui va être le donneur d'ordre ? La vassalisation des organismes par l'université est déjà une réalité comme le montre le cas de la neurobiologie de Marseille. L'université fédérale de Marseille Aix a décidé brusquement de transférer les unités de neurobiologie expérimentale du site de l'Hôpital Nord de Marseille au site de la Timone situé au centre de la cité, en mettant les laboratoires devant le fait accompli cassant les collaborations avec les praticiens de l'Hôpital Nord. Il n'y a aucune justification scientifique. Les directions d'organisme sans consulter les laboratoires refusant de répondre aux demandes d'entrevue des laboratoires du site ont dit amen à l'oukase de l'université. Ceci en dit long sur les rapports futurs au sein de la Comue entre les EPST et les universités.

Les personnels

Gestion du personnel et politique de recherche sont intimement liées. Comme dans le privé la réduction de l'activité des EPST se traduit par le non renouvellement des contrats des travailleurs précaires.

La charte des CDD qui n'a aucune valeur juridique a été élaborée pour éviter d'appliquer la loi qui oblige à CDiser après 6 années de contrat sur le même poste de travail. Au bout de trois ans verront renouveler leurs contrats pour deux années supplémentaires les précaires qui seront dans les laboratoires et sur les thématiques que les directions d'organismes entendent privilégier.

Il faut rappeler l'acharnement des Directions d'organisme encouragées par le ministère à appliquer la loi Sauvadet de la façon la plus restrictive possible. Concernant la CDisation, elles ont tout fait pour vider les CDD avant la date de parution de la loi. Elles sont même allés jusqu'à non renouveler des contrats a des précaires qui n'étaient éligibles ni à la loi Sauvadet, ni à celle de 1984. Concernant le volet titularisation de la loi, je rappelle que le Ministère a décidé que la loi ne serait pas applicable aux titulaires d'une thèse sauf pour les fonctions administratives. Le Ministère a aussi décidé que dans les organismes seuls 1/3 des éligibles aux examens professionnels réservés seraient recrutés.

Le CNRS a ouvert la plupart de ses examens professionnels là ou il n'y avait pas d'éligible ! Histoire de saboter la loi. La précarité est un phénomène de masse elle représente 30 à 40% des personnels statutaires dans les EPST elle a connu son explosion avec la création de l'ANR. Elle est intimement liée à l'organisation de la recherche sur projets. Elle détériore les collectifs de travail déstabilise les laboratoires. Le ministère t estime le nombre des précaires dans les établissements supérieurs à 70 000 soit 35% des effectifs ! Ceux des EPST ne sont pas comptés !

L'organisation sur projets a considérablement modifié la nature de la recherche.

Le temps consacré à l'obtention de financements s'est considérablement accru. Les chercheurs n'ont pas le choix, la recherche sur projet est devenue la source de financement prépondérante. Mais l'insuffisance du montant des contrats oblige à multiplier les demandes ce qui souvent affaiblit la cohérence du projet. L'obtention du contrat a pris le pas sur la démarche scientifique proprement dite. Ce d'autant que la capacité à obtenir des financements est devenue le critère prépondérant de « l'excellence scientifique ». Ce qui amène le plus souvent à demander des financements pour des résultats déjà obtenus afin de minimiser la prise de risque. La recherche sur projet c'est avant tout le conformisme et le court terme !

La multiplication des taches administratives est la conséquence de la prolifération des structures Labex, Idex, Equipex, etc. Ces structures exigent une contribution croissante des personnels de recherche. La complexité des dossiers de demande de financement et l'insuffisance des personnels administratifs se traduisent par un surcroit de travail administratif sur les chercheurs.

L'évaluation assurée jusqu'ici par l'AERES s'apparente plus à une notation déterminée par des critères essentiellement quantitatifs. Il s'agit en fait comme dans le privé de mesurer la productivité apparente de chaque chercheur, de chaque équipe, de chaque laboratoire. La productivité apparente est le rapport de ce que le salarié produit sur ce qu'il coûte en dépense salariale. Car pour l'employeur public comme privé la dépense salariale est avant tout un coût qu'il appartient de réduire. Chaque salarié, chaque équipe, chaque laboratoire doit être un centre de coût et de profit. Ce système met de facto tout le monde en compétition avec tout le monde. Malheur à ceux qui n'ont pas les bons indices bibliométriques. Ce système bibliométrique institutionnalise le conformisme favorise outrageusement les revues généralistes au détriment des revues spécialisées. Cette bibliométrie, alpha et oméga de l'AERES, a pour conséquence une perte de la qualité scientifique des publications et le développement de pratiques peu conformes avec l'intégrité professionnelle de la recherche comme l'atteste la croissance spectaculaire du nombre d'articles rétracté pour cause d'erreurs, de plagiat ou de fraudes. Mais dans nos organismes comme dans le privé, plus la productivité apparente augmente, c'est-à-dire plus l'exploitation s'accroît, plus la productivité globale de l'entreprise diminue et ... plus la pression s'accroît. Résultat :

La profession est en crise.

Le manque de personnels, de moyens, détériore jusqu'à l'insupportable les conditions de travail générant de la souffrance. Les personnels sont devant une contradiction insoluble. Comment atteindre les objectifs que la hiérarchie leur a arbitrairement fixés alors qu'ils n'en ont pas les moyens.

Cette souffrance est plus forte dans les fonctions supports là où pèse plus qu'ailleurs la hiérarchie et là où l'organisation du travail est la moins collective.

Le communiqué du SNTRS sur les suicides du mois de janvier n'est pas passé inaperçu. Il a eu l'effet d'une onde de choc. La Direction a réagi au quart de tour en convoquant une réunion avec les SG des organisations syndicales. Xavier Inglebert se déchaina contre le SNTRS. Daniel Steinmetz s'est senti bien seul au cours de cette réunion, les autres organisations se désolidarisant du SNTRS. Comme à France télécom la Direction du CNRS est dans le déni. Elle refuse d'établir tout lien entre ces suicides et les conditions de travail. Les relations syndicats Direction sont depuis extrêmement tendues

En ce qui concerne les chercheurs ; de scientifiques ils sont devenus des managers. Ils n'ont plus la main sur les programmes de recherche, tout est cadré balisé. Ils ne maîtrisent plus les usages ultimes de leur travail. Comme les IT ils sont devenus des exécutants. Sauf les patrons de laboratoire que la Direction transforme en adjudants de compagnie mettant au garde à vous leurs personnels et excluant ceux qui ne sont pas conformes aux critères de la soit disant excellence.

Cette transformation profonde et rapide de la profession provoque une crise identitaire. Le syndicalisme historique du SNCS intimement lié aux instances scientifiques, lieux de régulation du système, ne correspond plus au système qui se met en place.

Quelle activité syndicale

L'éclatement des collectifs de travail, l'atomisation des individus, rend indispensable le développement du syndicalisme de lutte pour s'opposer la résignation à la désespérance.

Il faut s'exprimer agir à partir de ce que subissent les personnels collectivement et individuellement sur leurs sites.

Il est essentiel de renforcer l'influence de la CGT dans les organismes. Il n'y a plus d'espace de discussion pour le « dialogue social ». La dureté de l'affrontement avec les directions et le ministère fait que les différentes composantes du syndicalisme réformiste n'ont plus de grains à moudre. De fait ce syndicalisme perd sa légitimité vis-à-vis des personnels qui subissent une situation de plus en plus dégradées.

L'avenir du syndicalisme ne peut être que de lutte. Mais c'est en cela que réside la difficulté. Car il faut aller à contre courant du discours général évoqué dans mon introduction : aller à l'encontre du discours dominant sur les nécessaires sacrifices et l'idée qui en découle : qu'il n'y a rien à faire.

Pour cela il faut partir des problèmes concrets qui se posent sur les lieux de travail. Il faut aider à résoudre, les problèmes individuels et collectifs. Il faut aider les personnels à prendre confiance dans l'action collective. C'est comme cela que se fait la différence entre d'une part le Syndicalisme de lutte et d'autre part les différentes formes du syndicalisme d'accompagnement.

Enjeu des élections

Le Syndicat va être confronté à deux élections

Celle des CSI et du CS du CNRS dont le dépôt des listes est le 22 avril et celle de représentativité qui concerne toute la FP dont le dépouillement aura lieu le 4 décembre.

Les élections aux CSI pour les chercheurs et le CS sont un scrutin uninominal. Cette élection n'est pas évidente compte tenu de la baisse continue de la participation des personnels aux différentes élections du CNRS. Les personnels ne sont pas motivés pour défendre un organisme qui les méprise et qui ne cesse de s'effacer devant l'université. Compte tenu de ses moyens financiers le CNRS devra se débarrasser d'un certain nombre de laboratoires. Il est donc nécessaire d'avoir des élus pour avoir des informations afin de savoir ce qui se trame et informer les personnels. Or voter CGT s'est se battre pour le maintien de l'ensemble des disciplines, contre la fermeture non scientifiquement justifié des laboratoires.

Le 4 décembre auront lieu les élections de représentativité dans la Fonction publique. Chaque agent votera trois fois. S'il est titulaire il votera pour le CT sur liste et les CAP de son organisme et le CT ministériel. S'il est contractuel, il votera pour la CCP sur sigle et pour le CT de son organisme et le CT ministériel.

Pour l'organisme, se présentent aux suffrages les organisations syndicales pour le CT ministériels se présentent aux suffrages les fédérations.

Il est évident que ces élections sont déterminantes pour la capacité des personnels à combattre cette politique.

Gilles Mercier

Rapport CE du 13 mars 2014

D. Steinmetz

Ils ont fini par signer. Mercredi 5 mars après un simulacre de négociations théâtralisées à l'extrême, la CFDT, la CFTC et la CGC ont apposé leur paraphe au bas du document préparé par le patronat. Comme il était prévu, ce texte qui était chargé de préparer les contreparties en termes de créations d'emplois, au plus de 30 milliards d'allègements de charge, ne contient aucun engagement fixé. Finie la promesse de Gattaz de créer 1 million d'emploi. Tout est renvoyé au niveau de branches professionnelles, ce qui satisfait pleinement la CFDT mais peut que semer des illusions ou pas d'illusions du tout. Trois conditions sont posées par ailleurs :

- 1- les branches peuvent limiter leur discussion à un simple relevé de conclusions sans aucun engagement,
- 2- les négociations ne commenceront qu'après que la trajectoire de baisse des prélèvements sociaux et fiscaux sera précisément définie par les pouvoirs publics,
- 3- et troisième point à aucun moment le texte ne parle de réversibilité des allègements de charges en cas de non-respect des engagements chiffrés.

Chaque branche définira les modalités de suivi des objectifs qu'elle s'est fixés, seul un observatoire tripartite suivra les dispositions du pacte de responsabilité. Et la CFDT refile la patate chaude au gouvernement. Berger déclare dans Libé : « le patronat n'aurait jamais accepté la réversibilité des aides, ce sera au gouvernement qu'il appartiendra de suspendre ou non les aides. »

D'autres rendez-vous sont prévus, notamment sur la modernisation du dialogue social et le marché du travail. Attention au démantèlement du code du travail, qui risque d'accélérer les dispositions de l'ANI.

De leur côté la CGT et FO ont refusé de signer. La CGT, pour sa part, a mis sur la table une série de propositions, parmi lesquelles la remise à plat de l'ensemble des aides publiques aux entreprises, ainsi que la mise en place d'un comité d'évaluation et le droit aux Comités d'Entreprise de suspendre ces aides si elles se trouvent injustifiées. Elle a rappelé son exigence d'une loi favorisant l'investissement productif plutôt que la distribution de dividendes aux actionnaires, et demandé la suppression des aides fiscales et sociales aux entreprises et aux branches qui utilisent massivement l'emploi précaire, ne respectent pas l'égalité salariale et professionnelle et/ou pratiquent des salaires sous le Smic.

Les ministres du gouvernement répètent en boucle leur satisfaction à l'instar de Michel Sapin "C'est un texte qui paraît parfaitement satisfaisant car il est réaliste"

Et Pierre Gattaz y va de gros sabots en déclarant dès le lendemain de la signature **que la baisse des charges pourrait servir à verser des dividendes aux actionnaires.**

De son côté, la commission européenne rappelle la France une nouvelle fois à l'ordre

Mais pour qu'il y ait création d'emplois, il ne suffit pas de jouer sur la politique de l'offre, en basant le coût du travail. Le Medef et la CGPME ont quelque part raison quand ils disent que les entreprises ne peuvent pas créer d'emploi. Les entreprises se contentent de répondre à une demande et pour qu'il y ait une demande, il faut que les salaires soient suffisants. Lorsqu'il y a une demande, alors seulement les entreprises investissent et embauchent. Mais nous ne sommes dans ce contexte politique.

Toutes ces raisons rendent encore plus nécessaire la mobilisation de tous pour la journée d'action et de grève du 18 mars.

Rappelons que plusieurs autres concertations sont ouvertes : Assedic et assurance chômage, financement de la protection sociale ; fiscalité des entreprises et enfin le statut des fonctionnaires sur lequel je reviendrai. Sur le point de la fiscalité des entreprises, le choix semble être d'un nouveau cadeau au patronat puisque le taux d'imposition sur les sociétés va probablement baisser de 33 à 30%.

Ajoutons le grand chantier maintenu secret de la négociation autour du traité transatlantique. Là aussi, le président Hollande a donné tous les gages possibles aux USA, sans qu'aucune transparence ne soit permise sur le contenu des négociations. Le parlement français et même européen sont tous tenus à l'écart.

C'est dans ce cadre qu'il faut examiner les conséquences de l'économie de 50 milliards d'ici 2017 ; qui s'ajoute aux 15 milliards déjà programmé pour 2014. On va couper dans le budget de l'Etat, dans celui de la protection sociale, mais aussi dans celui des collectivités territoriales.

Pour la fonction publique d'état, les conséquences de ce choix politique porteront donc sur l'emploi et aussi sur notre pouvoir d'achat.

Déjà la ministre de la fonction publique a annoncé le maintien du gel du point d'indice pour 2014 et peut-être pour 2015. Toutes les hypothèses de baisse du pouvoir d'achat de fonctionnaires ont été évoquées par Bercy. C'est parce qu'il a été interpellé par l'ensemble des OS de la FP que le premier ministre Ayrault a fini par écrire qu'il n'y aurait pas de suppression des promotions et deancements d'échelons. Il reste encore d'autres hypothèses, gel des échelons accélérés, fin de l'indexation du minimum de la FP sur le smic. Toutes ces hypothèses ont été évoquées, d'après nos camarades de l'UGFF.

Examinons les conséquences potentielles sur l'emploi scientifique. Dans le meilleur des cas, si l'on croit aux déclarations de Hollande à Strasbourg sur sa volonté de préserver la recherche, on peut estimer que la masse salariale sera au mieux maintenue. Prenons l'exemple du CNRS. La direction toujours refusé de nous donner le taux de GVT sur lequel elle calcule l'évolution des salaires. On peut penser qu'il est voisin de 1,5 % (il était de 2% en 2009 pour l'ensemble de la FP)

Les départs en retraite, seront de

2014 : 642 départs soit 2,6 % des effectifs

2015 : 571 départs soit 2,3 % des effectifs

2016 : 447 départs soit 1,8 % des effectifs

2017 : 416 départs soit 1,7% des effectifs

Toutes les économies possibles ont été faites sur la masse salariale dans les 4 dernières années. La suppression massive des CDD sur subvention publique en 2013 et 2014 ne permet quasiment de marge de manœuvre en dehors de la suppression des recrutements. Comment contenir le GVT sans bloquer tout ou partie des recrutements. Impossible. C'est le message que commencent à faire passer les directions d'Instituts.

Mais alors que restera-t-il des promotions pour les ITA ? On risque fort de se retrouver avec la seule application de taux de sauvegarde pour lesancements de corps au choix

La souffrance au travail.

Ce point est central, les 3 suicides au CNRS pour le seul mois de janvier 2014 nous ont conduits à éditer un communiqué de presse. Celui-ci a permis une expression dans la presse, notamment une double page dans le Monde. La colère de la direction du CNRS a été extrême, celle-ci nous a accusé de tous les maux, mais une telle situation n'est pas le fruit de notre imagination, elle correspond a une réelle dégradation des conditions de travail et de vie dans els labos et services.

Les négociations dans la fonction publique

Le rapport Pêcheur a pour l'essentiel servi au gouvernement à gagner du temps, en ne permettant pas l'ouverture de négociations dès le printemps ou l'automne 2013 : c'est toujours autant de gagné sur le budget de 2014 et de 2015. Lebranchu convient que le processus de négociation ne se fait pas sur la base des propositions du rapport Pêcheur mais les intègre.

C'est un rapport très ambivalent : Pêcheur est un véritable défenseur du statut, et d'une fonction publique de carrière. Il n'envisage pas de refonder le statut sur d'autres bases, comme Silicani ou Dutreil, mais il pense pouvoir le consolider en particulier en le simplifiant en gestion.

Pour lui tout ce qui relève des "us et coutumes" de la Fonction publique n'est pas fondamental dans le statut : la multiplicité des corps, les règles de gestion RH, les modalités de fonctionnement des CAP, le lien entre diplôme et catégorie. Il insiste beaucoup sur l'aspect "professionnel" de l'exercice des fonctions et souhaite une prise en compte plus grande de ce caractère "professionnel", dans la grille, dans les carrières, dans l'établissement systématique de chartes de déontologie.

On attendait des propositions plus précises de reconstruction de la grille, elles restent très générales et peu précises, mais marginalise la notion de catégorie.

Il n'est pas certain que le rapport corresponde totalement à la commande politique, sans lui être contradictoire.

La feuille de route du Premier ministre et de Lebranchu

Dans ses vœux aux agents de la Fonction publique du 23 janvier 2014, à l'IRA de Metz, Ayrault trace le cadre. :
"Remobiliser les agents, ... démontrer que le service public est en mouvement et qu'il sait innover et se simplifier. Ce chantier doit ...être mené de front ... avec une nouvelle étape ambitieuse de décentralisation"

"Il faut également aller plus loin, ..., dans le dépassement des cloisonnements ministériels et dans le développement des passerelles, des coopérations et des approches communes entre services. Cela peut passer par des rapprochements dans la gestion des fonctions supports, ..."

*"C'est également le statut des fonctionnaires qui permet aux employeurs publics de s'adapter en permanence aux nouveaux besoins des usagers et aux évolutions de la société. Le statut, c'est en effet un équilibre entre des droits et des devoirs. Il comporte des protections spécifiques pour ceux qui doivent exercer des missions publiques en toute indépendance, mais il impose aussi des obligations, comme celle de suivre les évolutions du service public. Là est la clé de la longévité du statut des fonctionnaires, par-delà toutes les alternances politiques que la France a connues : le statut est la condition de la réforme de l'Etat et des collectivités. **Il est en réalité le seul cadre juridique permettant de garantir, à grande échelle, l'adaptation permanente du service public aux besoins de la puissance publique.**"*

Il me paraît cependant important de rappeler certains objectifs essentiels de ce cycle de discussion.

L'enjeu est bien, trente ans après les grandes lois statutaires de 1983-1984, de moderniser le statut des fonctionnaires dans le respect de ses valeurs fondatrices. Trop de règles et de procédures empêchent aujourd'hui de développer une gestion de proximité et plus qualitative des agents. Trop de lourdeurs empêchent aussi de mieux répondre aux nouveaux besoins des usagers et de développer un service public plus réactif." "Pour rendre le service public plus efficace, il faut à la fois fixer un cap ambitieux en matière de déconcentration et conforter le rôle des chefs de service dans la gestion de leurs agents.

"Enfin, il faut mieux accompagner nos personnels, mieux préparer les réorganisations de service. Lorsque les missions évoluent, tout doit être mis en œuvre pour faciliter les transitions professionnelles et favoriser les mobilités au niveau local sur un même bassin d'emplois, y compris entre les trois fonctions publiques. Le changement d'employeur doit être facilité et les freins à la mobilité levés. Or il en existe encore beaucoup. Est-il par exemple souhaitable d'attendre six mois la validation d'une instance nationale pour autoriser un changement d'affectation entre deux bureaux d'une même direction départementale ?

Sur tous ces points, le statut des fonctionnaires et sa pratique doivent être simplifiés". "Nous avons besoin de redonner des perspectives, de motiver nos personnels dans la durée, de restaurer l'amplitude des déroulements de carrière et des rémunérations et de renforcer les perspectives de promotion sociale. "

"Les concertations qui s'ouvrent sont globales, elles visent à conforter notre modèle de fonction publique. Ne nous cachons pas l'importance de l'enjeu. Certains contestent le modèle français de service public et de fonction publique. Nous avons ici, collectivement, l'occasion historique de le moderniser et donc de le pérenniser, pour les Français et les agents.

*C'est pourquoi je souhaite que les parties prenantes à la concertation puissent parvenir à un **accord** ambitieux qui s'inscrive dans la durée. C'est notre responsabilité historique."*

Lebranchu précise les choses pour ses vœux le 28 janvier 2014.

"Nous devons continuer à conduire ensemble et de manière coordonnée la réforme de l'Etat, la décentralisation et l'agenda social de la fonction publique.

Pour ce faire, nous poursuivrons la mise en cohérence des missions de l'Etat et des compétences des collectivités locales."...nous avons également engagé des travaux pour rationaliser l'organisation de l'Etat territorial. Pour éviter que trop de décisions ne remontent à Paris alors même que les services déconcentrés sont en mesure de les prendre, nous devons renforcer la gestion locale, à travers l'autorité du préfet notamment."

"Dans le cadre de cette concertation, nous avons également lancé un vaste chantier sur la rénovation du cadre d'exercice de la fonction publique. Celui-ci doit nous permettre de conduire une réforme de grande ampleur pour protéger, renforcer et moderniser notre modèle de fonction publique..."

Il s'agit d'améliorer les carrières et les rémunérations ... Il s'agit également de favoriser les mobilités ... Enfin, il s'agit de simplifier la gestion des ressources humaines pour une meilleure adéquation des profils aux postes et un accompagnement plus individualisé, plus en proximité, des fonctionnaires."

"Nous aborderons dans ce cadre, tous les sujets importants:

Architecture statutaire et grilles indiciaires ; déroulement des carrières, recrutement et mobilité ; simplification, déconcentration et personnalisation des modalités de gestion

*Cette réforme, nous la conduirons sur plusieurs années : **5 ans, 7 ans, 10 ans**... cela dépendra des scénarios que nous arrêterons mais aussi de leur soutenabilité au regard de la situation de nos finances publiques. L'année à venir, nous permettra, entre autres, d'établir ce calendrier."*

Le gouvernement a donc décidé de faire signer un accord. Quels sont les Rapports de forces électoraux actuels pour un accord majoritaire au conseil supérieur de la fonction publique.

Elections 2011 : 3 versants (30 sièges)

CFDT	19,10%	6 sièges	CCFP
CFTC	3,99%	1 siège	
CGC	2,86%	1 siège	
CGT	25,44%	9 sièges	
FO	18,08%	6 sièges	
FSU	8,21%	2 sièges	
Solidaires	6,59%	2 sièges	
UNSA	9,32%	3 sièges	
Divers	6,41%		

Donc : CFDT + UNSA + CFTC + CGC = 11 sièges

FO avec 6 sièges et la CGT avec 9 sièges sont en position charnière pour la signature d'un accord majoritaire. On ne doit exclure ni un accord avec FO sans la CGT, ni un accord avec la CGT sans FO. La CGT, la FSU et Solidaires c'est 13 sièges dénonçant un accord, avec FO c'est 19 donc un rejet majoritaire.

Une évolution des rapports de forces suite aux élections de décembre 2014 pourrait changer la donne : importance des élections.

Les 50 milliards de Hollande

Comment pour le gouvernement concilier cette ambition de réforme profonde, qui a un prix avec une grille remaniée, avec la volonté de Hollande d'économiser 50 milliards de 2015 à 2017 ?

5 sources d'économies : l'Etat, les collectivités territoriales, la protection sociale, les prestations sociales, les "niches" fiscales. La masse salariale de l'Etat : 80 milliards d'euros plus 50 milliards de retraites (10 militaires et 40 civiles).

Le gel provisoire des avancements automatiques d'échelon est une mesure budgétée par la Cour des comptes dans un de ses rapports, parmi les mesures susceptibles de bloquer l'accroissement de la masse salariale.

Le relevé de conclusion présenté le 13 février à la Direction Générale de la Fonction Publique

Mots clés :

Transformation globale, Accord majoritaire, Grille, Construction de la rémunération, Simplification de la gestion RH

Sur chacun de ces 5 items, la présentation début février par le cabinet du ministère de la Fonction Publique a lié une avancée et une contrepartie : concilier l'inconciliable

Cadre de la politique salariale : contrepartie le blocage des promotions et application en 2016 seulement.

Gestion des emplois : contrepartie faire sauter les obstacles à la mobilité

Architecture statutaire : contrepartie les catégories

La gestion des agents : contrepartie le rôle des CAP et la gestion par bassin d'emploi

La rénovation des grilles : contrepartie prise en compte des primes si relèvement du SMIC

La réponse CGT : prenez conscience qu'il n'y aura tout simplement pas de négociations dans un tel cadre avec vos contreparties ; d'où la séquence exigeance d'une lettre écrite de Ayrault sur le blocage des promotions des fonctionnaires.

Les deux exercices salaire-grille et gestion des agents (parcours professionnels) s'entrelacent, de façon que la négociation, qui commence en mai 2014, finisse en février 2015. Ainsi les premières applications seront au PLF 2016, mais dans le cadre d'un plan pluriannuel s'étalant sur plusieurs années (à négocier).

Réponse CGT : le gouvernement ne peut pas s'engager pour le gouvernement suivant. Les premières mesures doivent être perceptibles dès 2015.

Les 5 séquences, les enjeux

Cadre de la politique salariale

Question de la place du point d'indice, et des indicateurs de suivi permettant une négociation.

Question de la place des primes et des mesures de requalification catégorielles (on est passé de 500 à 260 millions pour ces requalifications dont 50 sont déjà pris par la réforme des catégories C

Question du rapport évolution des rémunérations niveau des retraites

Gestion des emplois

GPEC, Tout le chantier mobilité : procédures, rôle des CAP, règles de gestion, aides financières. Tout ce qui concerne le recrutement par concours. Mobilité par bassin d'emploi et entre les versants

Architecture et gestion statutaire

Les classements hiérarchiques (pas le mot catégorie). Lien entre le diplôme et le classement hiérarchique. Structuration des corps en grade (les cadres professionnels). Comment avancer dans une carrière (échelons, grades, promotion)

Gestion des agents

Attractivité des territoires. Rôle des CAP et des services RH. "Cadres professionnels inter fonctions publiques". Simplifier le paysage statutaire (fusion des corps,...). Stabiliser les périmètres de gestion (ministères, centres de gestion FPT,...). La déconcentration de la gestion des agents

Rénovation de la grille

Amplitude de carrière et entre "niveaux hiérarchiques". Place de l'indemnitaire. Cotisations sociales. Prise en compte du relèvement du SMIC

Question : Y aller ou pas ?

: Vu les enjeux, ne pas y aller en période pré-électorale, alors qu'aucun accord ne peut être signé sans nous, est parfaitement contre productif.

L'orientation de la CGT, c'est un syndicalisme de lutte, de proposition et de négociation. Il y a donc pour nous une priorité à la construction du rapport de force, qui ne signifie jamais de couper les ponts avec toute négociation (question de tactique et pas de stratégie de cesser temporairement les contacts).

Il y a surtout pour nous une priorité à la construction d'une proposition d'ensemble, à la hauteur du défi qui nous est lancé.

Face à une proposition de modernisation de la Fonction publique, nous devons nous appuyer sur notre conception de ce que doit être une modernisation de la Fonction publique. Le statut de la Fonction publique a été fortement fragilisé, il faut le consolider.

Il est nécessaire de revenir sur des décisions prises (type intérim,...) ou des évolutions négatives (augmentation de la part des primes,...), mais aussi de reprendre la marche en avant vers un statut plus unifié et correspondant mieux à l'évolution de la société.

C'est un défi qui nous est aussi lancé. **L'UGFF propose une journée d'action dans la première quinzaine de mai, avant le premier round des négociations.** Il est impossible d'aller simplement en mai négocier sans chercher à construire le rapport de force.

Nous ne partons pas de rien, bien au contraire, nous avons des propositions, notamment en matière de Carrières, grilles (dernier journal Fonction Publique). L'UGFF convient qu'il faut aussi travailler sur certains aspects (rapport diplôme qualification catégorie,...). Pour ce qui nous concerne, nous devons reprendre le débat avec l'UGFF sur notre conception de la place des DUT-BTS.

Ces questions statutaires sont très loin des préoccupations de salariés et même de celles de nos militants. Nous devons largement informer et populariser nos propositions. IL faudra s'appuyer sur les personnels, en lui rendant compte toute transparence du contenu des négociations, en cherchant la construction du rapport de force.

Compte rendu de la conférence nationale des adhérents du SNTRS retraités

Villejuif, le 11 février 2014

Conformément aux statuts du SNTRS, les représentants des retraités à la conférence ont été désignés par leurs sections. Quatorze camarades représentaient 161 adhérents du SNTRS retraités du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et de l'IRD, sur un total d'environ 340. Il est dommage que 6 sections syndicales comptant au moins 10 retraités n'aient pas pu envoyer de représentants.

Après un accueil particulier pour les jeunes retraités et un tour de table pour faire connaissance, les présidents de séance ont été désignés : Jocelyne Léger de la section de Caen pour la matinée, et Alfred Gabison de la section nationale des retraités pour l'après midi.

Situation dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)

Par Michel Pierre, *secrétaire général adjoint du SNTRS*

La situation de l'emploi

Dans les EPST, la situation de l'emploi est très préoccupante alors que les médias continuent de proclamer que la recherche et le développement sont des priorités pour le redressement économique. Au CNRS, depuis 2010, 2000 emplois ont été supprimés. Bien que les suppressions aient principalement affecté l'emploi précaire, il y a toujours aujourd'hui 10000 personnes en emploi précaire pour 24000 titulaires. Pour 2014, ce sont 842 suppressions d'emplois qui sont annoncées dont 102 de titulaires. Dans les Universités, les difficultés budgétaires consécutives à la mise en place de la LRU entraînent une pratique de gel de postes. Les personnels subissent cette situation avec fatalisme. Il est très difficile de les mobiliser contre les réformes successives qui bouleversent rapidement et radicalement l'ESR en France.

La déstructuration de l'ESR

La mise en place du Grand Emprunt et des Pôles était la première étape de la déstructuration de l'ESR pour le mettre au service des intérêts capitalistes. Il fallait alors préparer le passage de son organisation nationale à sa régionalisation. En juillet 2013 une nouvelle étape est lancée: dans les régions dont le nombre devrait être réduit, Universités et Grandes Ecoles sont priés de se regrouper en Communautés d'Universités et d'Etablissements (les COMUE) qui remplaceront les PRES ; il s'agit de mutualiser les moyens pour réduire encore les coûts de fonctionnement (« Les Universités doivent devenir des centres de coût et de moyens » a dit la Ministre G. Fioraso). Dans certaines régions, les pouvoirs administratifs et industriels ont déjà signé des conventions avec ces nouvelles structures pour qu'elles assurent aux régions les moyens de se développer, d'être compétitives et de répondre aux défis sociétaux préconisés par l'Europe. Les missions de l'ESR changent radicalement ! En région parisienne, l'étape des COMUE n'est pas encore très visible, mais elle est déjà bien avancée par endroits (Plateau de Saclay). Quel est le devenir des EPST nationaux dans tout ça ? Leur principale mission devient le transfert et ils seront réduits au mieux à des agences de moyens agissant en partenariat avec les COMUE. Qui assurera l'évaluation des personnels dans ces structures, et plus particulièrement celle des agents des EPST? Les chercheurs peuvent-ils encore avoir quelques velléités de liberté dans ce nouveau monde ?

Les zones à régime restrictif (ZRR)

Un arrêté du 3 juillet 2012 a précisé le champ et les modalités d'application d'un décret relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation. La liste des laboratoires concernés couvre quasiment l'ensemble des disciplines scientifiques. Fin 2013, les premières notifications de classement en ZRR sont arrivées dans les laboratoires et les réactions ont été si vives que la Ministre G. Fioraso a dû adresser un courrier au Premier Ministre le 18 décembre 2013 pour demander un moratoire de création de nouvelles ZRR dans l'ESR. Il faut s'attendre à des aménagements de l'arrêté pour mettre en place une ZRR dès qu'il sera envisagé de créer une « start up » dans un

laboratoire de recherche académique. La confidentialité remplacera alors brusquement l'esprit de collaboration si nécessaire au processus même de la connaissance. Une démarche intersyndicale nationale de riposte se prépare.

Après ce bref aperçu de la situation alarmante de l'ESR, Michel Pierre a laissé la parole aux participants qui ont apporté des informations et des points de vue complémentaires à son exposé.

Une COMUE peut être juridiquement constituée soit par fusion soit par association. A Paris, les Universités Paris III, V et VII ont opté pour une association qui laisse le pouvoir de décisions aux conseils d'administration de chacune d'elles. A Jussieu, 100 postes sont gelés, par insuffisance de masse salariale. La riposte à la mise en place d'une ZRR à l'Institut de Mathématiques de Jussieu sera calquée sur ce qui a été fait en Lorraine.

A Paris toujours, les instances dirigeantes de l'ESPCI rassurent en disant que le système des UMR sera maintenu. Guillaume Buchet, responsable à l'activité des retraités au CSR du SNTRS Provence, nous apprend qu'à Marseille, la COMUE de la région est pratiquement en place : les gestionnaires sont sous contrat à durée déterminée dans des structures mutualisées. Un projet de regroupement de tous les laboratoires de neurosciences de Marseille à La Timone se heurte à une forte opposition des UMR de l'Hôpital Marseille-Nord qui sont priées de rallier La Timone. Dans la région PACA, et en France en général, comment les politiques peuvent-ils prétendre stopper la désertification des territoires ruraux tout en encourageant la création de grandes métropoles et de COMUE ? Pourquoi ne prend-on plus en considération, comme autrefois, la précaution d'éviter de construire des lieux de résidence à proximité des centres de recherche à risques, alors qu'à l'intérieur même de ces centres, le niveau de sécurité des personnels et des étudiants se dégrade ?

Le centre de l'IRD de Bondy qui est le seul centre de recherche public en Seine Saint Denis et qui possède de beaux équipements est menacé de démantèlement ; comment le SNTRS peut-il intervenir ?

Dans tous ces processus de restructuration ainsi que dans toutes les nouvelles instances, le manque de démocratie est flagrant. C'est le règne de la concurrence et de la finance qui s'impose dans l'ESR! Difficile de comprendre ce qui va attirer les étudiants vers ces nouveaux mondes...

Introduction au document d'orientation du 10^{ème} Congrès de l'UCR (24-28 mars 2014)

Par Jean Pierre Floret, *membre de la CE de l'Union confédérale des retraités de la CGT*

Dans nos débats préparatoires pour le Congrès de l'UCR-CGT nous devons tenir compte des décisions du 50^{ème} Congrès de la CGT pour l'ensemble du monde du travail. Nous devons également nous situer dans la continuité des décisions du 9^{ème} Congrès de l'UCR pour construire une société et un syndicalisme pour tous les âges.

Le problème du pouvoir d'achat est la préoccupation première des retraités. Fin 2013, l'UCR a lancé une pétition sous la forme de cartes de vœux à envoyer au Président de la République pour demander entre autres, une revalorisation des pensions et la suppression des mesures qui ont contribué à la régression du pouvoir d'achat des retraités. Cette action prendra fin le 20 février. Pour la suite des luttes, l'UCR projette une manifestation nationale des retraités sur leurs revendications le 3 juin à Paris; d'ici là, le projet de loi d'orientation et de programmation sur l'adaptation de la société au vieillissement sera connu et il nous faudra dire haut et fort ce que nous voulons et ce que nous n'accepterons pas.

Dans les années soixante, un salarié pouvait espérer une retraite d'une dizaine d'années plus ou moins en bonne santé. Avec l'amélioration des conditions de vie et nos luttes, cette durée s'est allongée (22,5 ans en moyenne aujourd'hui) ouvrant la possibilité d'une nouvelle vie à la retraite ; c'est cela que le capital cherche à nous reprendre et qu'il nous faut défendre. Sur les lieux de travail les salariés n'ont pas le temps de se préoccuper des problèmes spécifiques des retraités, et ces derniers avec l'avancée en âge s'éloignent de l'entreprise où ils ont travaillé. C'est sur leurs lieux de vie que les retraités doivent s'organiser pour se faire entendre. Les interlocuteurs des retraités pour leurs revendications, ce sont le gouvernement, les députés, les municipalités... Le poids des retraités dans la société va s'accroître dans les années à venir (consommation, élections). Il nous faut développer sur les lieux de vie des retraités un syndicalisme prenant en compte leurs revendications et solidaire avec les salariés en activité.

Au sujet du taux de cotisation et des règles de représentation des syndiqués retraités dans la CGT, suite à la résolution votée par le 50^{ème} Congrès, une commission confédérale de 10 membres présidée par Philippe Lattaud vient d'être constituée pour organiser la réflexion collective et proposer des modifications statutaires pour le 51^{ème} Congrès.

Le document d'orientation dans sa troisième partie traite de l'utilité d'augmenter la syndicalisation des retraités pour contribuer au progrès social, de la nécessité de rechercher l'unité syndicale pour construire un rapport de forces favorable aux luttes et des relations à créer entre syndicalisme et monde associatif. La prise en compte du syndicalisme spécifique des retraités par les organisations syndicales internationales (CES, CSI) est également abordée avec une mention spéciale pour le suivi de l'initiative citoyenne européenne sur la prise en charge de l'autonomie prise par la FERPA en 2011.

Suite à cette présentation les participants sont intervenus au nom des retraités de leurs sections et pour donner leur point de vue sur la situation sociale actuelle.

Pour la section d'Orsay, Philippe Bouyries est intervenu sur la suppression des cotisations patronales à la Caisse d'allocations familiales demandée par le MEDEF et reprise dans le Pacte de responsabilité par le gouvernement. Il demande que soit repris au niveau confédéral l'appel des fédérations CGT, FO et SUD de la santé et de l'action sociale à des grèves et manifestations le 18 mars contre les attaques de la protection sociale. Pour le rapport d'activité de l'UCR qui sera présenté au 10ème Congrès, la CE de l'UFR FERC dont il est membre, a émis un vote peu favorable (5 POUR, 0 CONTRE, 11 Abstentions) dû à la désapprobation de certains à l'égard de l'attitude de l'UCR au 50ème Congrès de la CGT au sujet de la représentativité des retraités. Pour le document d'orientation, il regrette que les revendications ne soient pas au cœur du document ; il a présenté à la CE de l'UFR FERC des propositions d'amendements qui ont été pour la plupart retenues et qu'il nous communique.

Pour la section Jussieu interviennent Jeannine Gruselle et Joëlle Templier. Jeannine a organisé, avec la section de Pouchet, des réunions débats pour les retraités SNTRS de Paris sur des thèmes comme les transports, la santé. Elle souhaite mettre sur pied un collectif retraités au niveau de l'Union départementale de Paris. Cependant elle a remarqué que les nouveaux retraités ne souhaitent pas se retrouver uniquement avec des personnes âgées ; des structures syndicales dédiées aux retraités ne lui semblent ni nécessaires ni souhaitables. Elle trouve le document d'orientation insuffisant et pas assez précis sur de nombreux points. Par exemple, que signifie une retraite décente ? Joëlle se demande pourquoi on parle de retraite décente et pas de salaire décent.

Jean Pierre Fitoussi de la section ESPCI est toujours dans l'action avec les actifs et découvre peu à peu ce qui se passe du côté des retraités. Il appuie la demande de Ph. Bouyries pour l'appel du 18 mars.

Marc Pansu de la section IRD, jeune retraité, a toujours envie de continuer les luttes à l'IRD avec les actifs mais il est conscient qu'il n'en sera peut être pas toujours ainsi.

Pour la section des retraités, Catherine Deschatrette rappelle que les revendications spécifiques des retraités ont été débattues en mai-juin 2013 lors de l'actualisation des 8 fiches revendicatives de l'UCR. Alfred Gabison souhaite que l'on s'interroge sur le rapport de forces que peuvent établir des retraités dans l'entreprise ; pour lui la définition d'une retraite décente c'est simple, c'est de ne pas avoir à quémander. Hélène Carteron considère que la définition d'une retraite décente ne se limite pas à la question des revenus.

En fin de matinée, la parole est redonnée à Jean Pierre Floret: parler de retraite décente, c'est un raccourci pour s'adresser aux retraités par exemple sur les marchés, en distribuant des tracts, c'est un condensé de toutes les revendications pour lesquelles la CGT se bat pour que les retraités après une vie de travail puissent avoir au quotidien de bonnes conditions de vie. Si l'on mesure l'engagement des retraités pour leurs propres revendications par le nombre de cartes de vœux au Président signées à ce jour, c'est sûr qu'on est loin d'avoir atteint le rapport de forces nécessaire pour obtenir des avancées. Il est notoire que les retraités votent à droite ; s'investir syndicalement auprès des retraités, c'est les faire réfléchir sur les problèmes de la société et sur leur situation en particulier, en leur apportant des bases qui ne sont pas diffusées par la plupart des médias.

Débat sur le document d'orientation du 10ème Congrès de l'UCR

Préalable : la CE de l'UFR FERC, réunie le 22 janvier (dernière réunion avant le Congrès de l'UCR) a adopté le document d'orientation avec les propositions d'amendements retenues par la CE. Il a été convenu que le bureau de l'UFR du 12 février qui sera élargi aux délégués au Congrès de l'UCR pourra examiner les propositions d'amendements reçues après la CE du 22 janvier. Ainsi, suite au débat sur les 3 parties de ce document, il est possible de transmettre des propositions d'amendements au bureau de l'UFR FERC.

I. Une société pour tous les âges, pour un XXIème siècle de progrès social / Résolution 1

La résolution 1 a été unanimement jugée trop vague et pas assez revendicative. J. Gruselle propose de compléter l'amendement voté par la CE de l'UFR pour l'article 1.5.39 (*ajout en italiques*):

Le Congrès décide :

Article 1.5.39. De tout mettre en œuvre pour reconquérir le droit à une 3ème partie de la vie vraiment libérée des contraintes du travail salarié au plus tard à 60 ans, avec des moyens permettant de vivre dans des conditions dignes,

- en particulier, de participer à la bataille pour l'abrogation des lois et mesures qui ont allongé la durée de cotisation, introduit la retraite par points via la prise en compte individuelle de la pénibilité, supprimé les bonifications pour enfants, et pour faire renoncer le gouvernement à sa volonté d'exonérer les employeurs de la cotisation « famille »

- et de se battre également pour une pension de retraite minimum sur la base d'un SMIC brut ainsi que sur des mesures permettant d'assurer la santé, l'accès à la culture, à l'énergie et à l'informatique.

Vote : 14 POUR (unanimité).

Vote sur la résolution 1 avec les amendements de l'UFR et celui adopté par la conférence: 14 POUR (unanimité).

Vote sur la résolution 1 sans amendements : 4 POUR, 7 CONTRE et 2 Abstentions.

II. Le syndicalisme spécifique dont les retraités ont besoin / Résolution 2

Deux sujets ont retenu l'attention: la représentativité des retraités dans la CGT et la nécessité d'un syndicalisme retraité sur les lieux de vie des retraités.

Sur le premier sujet, les amendements votés par la CE de l'UFR ont été approuvés par les participants.

Article **2.10.83** : 14 POUR (unanimité).

Article **2.11.92** : 13 POUR et 1 Abstention.

A noter : le 9^{ème} Congrès de l'UCR CGT a voté en 2010 un taux de cotisation de 1% pour les retraités, comme pour les actifs. Au SNTRS, ce taux est de 0,7% pour les retraités depuis 2007 alors que pour les actifs il est de 1% depuis 2011. Ne faudrait-il pas envisager qu'une augmentation du taux de cotisation des retraités soit mise à l'ordre du jour du prochain Congrès du SNTRS ?

Sur le second sujet, les points de vue ont été nombreux et divers.

Pour Danièle Steer, un adhérent du SNTRS qui part à la retraite a 3 possibilités pour continuer à militer : rester dans sa section, rejoindre la section des retraités du SNTRS ou se rapprocher de l'UL ou l'UD proches de son domicile. Au bout de quelques années de retraite elle sent qu'elle n'a plus sa place dans la section INRIA ; les actifs doivent au quotidien défendre de plus en plus de cas individuels et n'ont plus le temps d'analyser les restructurations en cours. Mais en tant que trésorière du SNTRS, elle a pu constater que certaines sections sont maintenues grâce à des retraités. Dans une section SNTRS il y a toujours plus urgent que la prise en compte des revendications spécifiques des retraités. Combien d'adhérents du SNTRS continuent à militer à la retraite ? Ne faut-il pas inviter les retraités à se rapprocher des UL ou UD ?

Jocelyne Léger sert de mémoire dans sa section de Caen, mais elle sait qu'elle va bientôt être larguée. Elle milite essentiellement à l'UD du Calvados dans un collectif de formation syndicale. Elle estime que l'organisation sur la base de l'entreprise n'est pas adéquate pour prendre en compte les revendications des retraités. C'est au niveau local (UL quand elle existe, UD) que devrait se développer le syndicalisme retraité. Il faut encore réfléchir à la question de la structure de versement des cotisations.

Catherine Deschatrette, milite à la section des retraités du SNTRS et à l'USLR multi-professionnelle de Palaiseau, rattachée à l'UL de Massy. Elle est persuadée que ces deux niveaux d'activité syndicale retraitée sont nécessaires et complémentaires pour défendre les intérêts des retraités. Actuellement les syndiqués retraités des sections professionnelles ne s'impliquent pas assez au niveau du lieu de vie des retraités.

J. Gruselle avait demandé que la rédaction d'un cahier de revendications spécifiques aux retraités de la recherche publique soit mise à l'ordre du jour de la conférence. Elle précise qu'il faudrait y inscrire, entre autres, le droit d'accès aux restaurants des campus et des tarifs spécifiques pour les musées nationaux à obtenir auprès du CNRS et des autres EPST. Elle est contre la création de structures syndicales pour les retraités au niveau de leurs lieux de vie.

Elle a remarqué que les UD et les UL n'apparaissent pas dans le document d'orientation ; c'est pourtant à ces niveaux que doivent se construire les actions communes aux actifs et aux retraités.

Pour Ph. Bouyries, la revendication spécifique Fonction publique à inscrire dans le cahier, c'est «Non à la création d'une caisse de retraites pour les fonctionnaires».

Françoise Cornière se demande quelles sont les instances auxquelles les retraités peuvent présenter leurs revendications, et trouve dommage que le document d'orientation n'apporte pas d'informations à ce sujet.

Hélène Carteron ne voit pas d'opposition entre les différentes possibilités d'organisation pour les syndiqués retraités présentées dans le document d'orientation.

Jean Michel Biquard est perplexe pour une organisation des retraités au niveau des territoires ; il y a une multiplicité d'organismes de la CGT et beaucoup de débats n'ont pas de débouchés. Par contre, il a remarqué que l'association des anciens et amis du CNRS bénéficie de locaux et de moyens au siège du CNRS et se demande s'il serait possible d'avoir au niveau du CNRS un représentant ministériel de l'action sociale auquel pourraient s'adresser les retraités. L'offensive contre les acquis sociaux est bien réelle, comment créer le rapport de forces pour contrer ce qui nous tombe dessus ?

Avant de passer au vote sur la résolution 2 dans sa globalité, C. Deschatrette propose un amendement sur le dernier article (*ajout en italiques*) :

Le Congrès décide :

Article 2.11.93 :

De charger la future direction de l'UCR d'éditer un guide pratique *pour les retraités syndiqués, les sections, USLR, USR et UFR, élaboré en concertation avec les USR et les UFR.*

Vote : 12 POUR, 1 CONTRE et 1 Abstention.

Vote global sur la Résolution 2 sans amendements : 4 POUR, 10 CONTRE.

Vote global sur la Résolution 2 avec amendements : 8 POUR, 1 CONTRE, 5 Abstentions.

III. Besoin d'une force sociale de lutte / 4 Résolutions

Résolution 3-1.111, sur la syndicalisation des retraités

14 POUR (unanimité).

Résolution 3-2.119, sur le rassemblement et l'unité syndicale

Amendement proposé par J. Gruselle : suppression de cette résolution

7 POUR, 4 CONTRE et 3 Abstentions.

Résolution 3-3.121, sur le rapport avec les organisations syndicales des DOM TOM

Pas de vote.

Résolution 3-4.126, sur le rapport avec le monde associatif

Amendement proposé par C. Deschatrette: suppression de la deuxième phrase

8 POUR et 6 Abstentions.

Résolution 3-5.141, sur le syndicalisme international et européen et les retraités

Vif débat sur l'affiliation de la CGT à la CES. Les critiques des uns se croisent avec les questions des autres. La CES fait de la cogestion avec la commission européenne et la majorité des syndicats de la CES pratiquent une politique de cogestion avec le patronat. Il faut quitter la CES, on a rien à y faire. Doit-on s'interdire de lutter avec les autres travailleurs de l'Europe parce que leurs syndicats font de la cogestion ? Si la CGT quitte la CES, comment organiser les luttes contre des décisions européennes néfastes aux droits des travailleurs et espérer construire un rapport de forces suffisant contre les lobbies? Il faut adhérer à une autre organisation. L'UCR CGT adhère à la FERPA qui fait partie de la CES, et la FERPA a lancé une initiative européenne citoyenne (ICE) pour demander une loi au niveau européen pour la prise en charge publique des soins de longue durée, doit-on laisser tomber cette initiative? Occupons-nous d'abord de défendre cette prise en charge par notre Sécurité sociale, la commission européenne ne nous concoctera qu'un projet minimal sur la question.

6 POUR, 6 CONTRE et 2 Abstentions.

Les 14 participants étaient toujours présents quand J.P. Fitoussi et J. M. Biquard ont soumis au vote la motion qu'ils avaient présentée en fin de matinée :

Motion pour l'appel du 18 mars

La conférence nationale des retraités du SNTRS-CGT réunie le 11 février 2014, rejette les mesures décidées par le gouvernement Hollande-Ayrault :

- La suppression des 35,2 milliards € de cotisations patronales pour les allocations familiales,
- La réduction budgétaire de l'ordre de 50 milliards € au détriment de la Sécurité sociale, des hôpitaux et des services publics,
- Le Pacte de responsabilité qui favorise les intérêts du MEDEF au détriment des retraités, salariés, chômeurs et jeunes.

Informée de l'appel à la grève et à la manifestation le 18 mars des Fédérations CGT-FO-CFDT-CFTC-CGC de la Sécurité sociale, des syndicats CGT, FO, CFTC de la Mutualité, des syndicats CGT et FO des Caisses de retraite, de la Confédération FO, la conférence nationale des retraités du SNTRS-CGT propose au bureau national du SNTRS-CGT d'appeler à la manifestation du 18 mars pour :

- le maintien des cotisations patronales pour les allocations familiales, le refus du transfert des cotisations vers la fiscalité et l'annulation de la décision gouvernementale,
- l'abrogation de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) que les seuls retraités supportent à hauteur de 0,3% depuis le 1er avril 2013, soit 643 millions € prévisionnels 2014,
- l'annulation du report de la revalorisation annuelle des pensions du 1er avril au 1er octobre et le retour à la revalorisation au 1er janvier 2014.

13 POUR et 1 CONTRE.

17H Clôture de la conférence

Liste des abréviations :

<i>CASA</i>	<i>Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie</i>
<i>CES</i>	<i>Confédération européenne des syndicats</i>
<i>CSI</i>	<i>Confédération internationale des syndicats</i>
<i>CSR</i>	<i>Conseil syndical régional</i>
<i>CNRS</i>	<i>Centre national de la recherche scientifique</i>
<i>EPST</i>	<i>Etablissement public à caractère scientifique et technologique</i>
<i>ESPCI</i>	<i>Ecole supérieure des sciences physiques, chimiques et industrielles</i>
<i>FERPA</i>	<i>Fédération européenne des retraités et des personnes âgées</i>
<i>INRIA</i>	<i>Institut national de recherche en informatique et en automatique</i>
<i>INSERM</i>	<i>Institut national de la santé et de la recherche médicale</i>
<i>IRD</i>	<i>Institut de recherche pour le développement</i>
<i>LRU</i>	<i>Loi relative aux libertés et responsabilités des universités</i>
<i>PRES</i>	<i>Pôle de recherche et d'enseignement supérieur</i>
<i>UCR</i>	<i>Union confédérale des retraités</i>
<i>UFR-FERC</i>	<i>Union fédérale des retraités de la FERC</i>
<i>UMR</i>	<i>Unité mixte de recherches</i>
<i>USLR</i>	<i>Union des sections locales de retraités</i>